

RAPPORT

Une vision et une stratégie pour un modèle socio-économique résilient, compétitif, inclusif et soutenable à l'horizon 2050

Rapport Emploi-Compétitivité 2024



Table des matières

Préambule	5
1. Affronter les défis du futur	6
À politique inchangée, les objectifs de la transition écologique ne seront pas atteints	6
Le vieillissement de la population menace la soutenabilité des finances publiques ...	8
Le potentiel des nouvelles vagues technologiques reste insuffisamment exploité.	9
Le nouveau contexte géopolitique menace l'accès aux matières premières et aux technologies critiques et perturbe l'organisation mondiale des chaînes de valeur	11
Notre modèle socioéconomique doit s'adapter pour pouvoir être résilient, compétitif, inclusif et soutenable.....	12
2. Une vision pour adapter notre modèle socio-économique afin qu'il soit résilient, compétitif, inclusif et soutenable.	13
Affronter les défis auxquels nous sommes confrontés impliquera des changements dans la manière de consommer et de produire, ainsi que des investissements supplémentaires.....	13
Accroître les investissements et répondre aux besoins d'une population croissante tout en maintenant notre niveau de vie nécessite d'augmenter le taux d'emploi.	14
L'augmentation du taux d'emploi devra s'accompagner d'une amélioration des gains d'efficience.	15
Au-delà de son accroissement, le contenu de la production devra aussi être modifié	15
L'innovation sera essentielle pour nous insérer dans les nouvelles chaînes de valeur et améliorer l'efficience.....	16
Sécuriser les approvisionnements en matières premières et technologies critiques	17
Préserver la capacité de développement industriel.....	17
Ne laisser personne de côté.....	18
Préserver la soutenabilité des finances publiques	19

3.	Une stratégie pour mettre en œuvre la vision.....	21
3.1.	Continuer à investir dans les compétences.....	21
3.1.1.	Un enseignement qui prépare à la société et au marché du travail de demain	21
	Point de départ	21
	Veiller à ce qu'aucun talent ne soit perdu.....	22
	Continuer à miser sur les STEM et les compétences transversales.....	22
	Continuer à stimuler la formation en alternance	22
3.1.2.	Renforcer la formation permanente.....	23
	Point de départ	23
	Vers une véritable culture de l'apprentissage, avec une responsabilité partagée de toutes les parties concernées	23
	Des politiques prospectives qui ne laissent personne sur le bord de la route	24
	Le rôle majeur des fonds de formation	24
3.2.	Renforcer l'écosystème de l'innovation	25
3.2.1.	Renforcer l'écosystème de la R&D	25
	Point de départ	25
	Un soutien à la R&D qui maximise le potentiel de croissance et contribue à trouver des solutions aux défis sociétaux.....	26
	Renforcer l'approche coordonnée de la R&D	26
3.2.2.	S'engager à poursuivre la numérisation, avec une attention particulière pour l'IA	26
	Point de départ	26
	Un cadre réglementaire propice à l'innovation garantissant des systèmes d'IA fiables tout en respectant les droits de base fondamentaux.....	27
	Renforcer l'écosystème des données.....	27
	Soutenir les PME dans la poursuite de leur numérisation	28
	Réduire la fracture numérique.....	28
3.2.3.	Faciliter la dynamique des entreprises	29
	Point de départ	29
	Renforcer l'accès au capital-risque.....	29
	Assurer un bon fonctionnement du marché	30
	Atteindre les objectifs en réduisant au maximum la charge administrative et garantir la sécurité juridique	31
	Le rôle moteur de la demande	31
3.3.	Renforcer l'investissement public	32
3.3.1.	Point de départ	32
3.3.2.	Maintenir les niveaux d'investissement.....	32
3.3.3.	Choisir des investissements à impact.....	32
3.3.4.	Nécessité de renforcer l'approche européenne	33

3.4.	Favoriser et faciliter le trajet vers l'emploi qualitatif	34
3.4.1.	Améliorer les transitions sur le marché du travail et la mobilité professionnelle	34
3.4.2.	Supprimer les pièges à l'emploi	36
3.4.3.	Réduire les risques d'incapacité et d'invalidité.....	37
3.4.4.	Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	38
3.5.	Accélérer la transition vers une économie circulaire	38
3.5.1.	Point de départ	38
3.5.2.	Nécessité d'un plan d'action interfédéral en faveur de l'économie circulaire	39
3.6.	Préserver la soutenabilité des finances publiques.....	39
3.6.1.	Point de départ	39
3.6.2.	Nécessité d'un accord rapide avec la CE sur la trajectoire d'ajustement budgétaire sur sept ans 40	
3.6.3.	Nécessité d'équilibre entre croissance, dynamique des dépenses, dynamique des recettes et réduction du déficit budgétaire actuel	40
3.7.	Renforcer la gouvernance	41
3.7.1.	Nécessité d'un meilleur alignement entre les domaines politiques et les niveaux de pouvoir	41
3.7.2.	Importance d'une culture de l'évaluation	41
3.7.3.	Le rôle important des organes de concertation représentatifs dans l'élaboration d'une réglementation de qualité	42
4.	Bibliographie	43

Liste des graphiques

Graphique 1-1 :	Tendances démographiques en Belgique.....	9
Graphique 1-2 :	Contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) à la croissance économique en Belgique et dans plusieurs pays de référence	10

Préambule

Dans ce rapport, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs qui siègent au Conseil central de l'économie (CCE) ont élaboré une vision et une stratégie qui visent à contribuer à développer un modèle socio-économique résilient, compétitif, inclusif et soutenable, tant du point de vue environnemental que de celui des finances publiques.

La vision définit le chemin à suivre pour répondre aux défis auxquels la Belgique, et plus largement l'Union européenne, sont confrontées. Ces défis, notamment identifiés dans le rapport Draghi, comprennent la nécessité pressante de réaliser une transition écologique, de s'insérer dans les nouvelles vagues technologiques, et de faire face de manière appropriée aux changements démographiques, le tout dans un paysage géopolitique complexe et changeant. La stratégie établit les grandes lignes directrices permettant d'orienter les choix et de structurer les actions qui doivent être prises par les gouvernements afin de réaliser cette vision. Ensemble, elles forment un cadre cohérent pour guider les transformations de notre modèle économique et social.

Concrètement, ce cadre pourra être utilisé par les gouvernements dès les premières phases de l'élaboration de leurs politiques économiques. Ceci peut notamment les aider à répondre aux recommandations de la Commission européenne ainsi qu'aux diverses échéances qui auront lieu au cours de la prochaine législature dans le cadre des engagements pris par la Belgique au niveau européen. Ces échéances concernent les finances publiques (plan structurel budgétaire national à moyen terme), la transition écologique (Plan national Énergie-Climat), la transition numérique (feuilles de route nationales sur la décennie numérique), la cohésion sociale (rapports sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux) et la sécurité énergétique (rapport sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique). Ce cadre doit également permettre d'assurer la cohérence des politiques mises en œuvre aux différents niveaux de pouvoir dans notre pays. Les membres du CCE continueront à compléter ce cadre pour y intégrer les enjeux relatifs à la mobilité, au logement et aux secteurs intensifs en énergie. Ces secteurs sont en effet cruciaux pour la transition climatique et le renforcement de notre résilience, et occupent une place importante dans notre économie. Le CCE s'attachera aussi à identifier les avantages et inconvénients de certaines stratégies possibles.

1. Affronter les défis du futur

À politique inchangée, les objectifs de la transition écologique ne seront pas atteints

L'humanité devrait œuvrer pour que ne soient pas dépassées les neuf limites planétaires¹, au-delà desquelles les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie devenir défavorables à l'humanité.

Dans le présent rapport, parmi ces 9 limites planétaires, l'angle abordé ne concerne que le dérèglement climatique.

Les conséquences du dérèglement climatique sont multiples (liste non exhaustive²) : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, sécheresse) qui peuvent notamment entraîner des fluctuations des prix alimentaires en raison de leur effet sur les rendements agricoles ; perte de biodiversité ; impact économique sur les secteurs ; impact sur la productivité et le marché du travail (évolution de l'environnement du travail, comme par exemple l'augmentation de la température sur le lieu du travail) ; perturbation des chaînes de valeur ; investissements importants à consentir en matière d'adaptation ou de réparation des dommages (notamment au niveau des infrastructures) ; pénuries de ressources (eau, terres agricoles) et conflits géopolitiques qui peuvent en découler ; détérioration de la santé publique ; inégalités croissantes (les plus vulnérables étant les plus susceptibles de subir ces conséquences) ou encore coût d'indemnisation des assurances, etc.

Les économistes tentent d'attribuer une valeur économique à ces conséquences. Ainsi, en 2006, le rapport Stern³ estimait que l'impact économique de l'inaction mondiale (c'est-à-dire si aucune mesure n'est prise pour limiter le dérèglement climatique) représentait entre 5 % et 20 % du PIB mondial par habitant⁴, coût nettement supérieur au coût de l'action ou de la prévention (1 % du PIB mondial par habitant). En Belgique, selon une étude de 2020⁵, les coûts en 2050 - encourus en l'absence de toute nouvelle mesure d'adaptation au climat -, qui sont principalement induits par des chaleurs extrêmes, la sécheresse et les inondations, s'élèvent à près de 9,5 milliards d'euros/an, soit environ 2 % du PIB belge⁶. À l'inverse, les gains,

¹Ces limites planétaires sont les suivantes : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau douce, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement (pollution chimique - métaux lourds, etc.) et l'augmentation de la concentration des aérosols dans l'atmosphère. Ces limites ont été définies en 2009 par le Stockholm Resilience Centre (SRC) et associées à un indicateur et à une valeur seuil. (Pour [plus d'infos, voir ici](#)).

² Les risques et conséquences varient également d'une région à une autre. Voir à ce propos les rapports du GIEC, par exemple [la synthèse](#) pour les décideurs politiques (2023).

³ STERN, N. (2006), *The Economics of Climate Change*, London, HMTreasury, octobre 2006.

⁴ L'étendue évolue en fonction de l'ampleur du dérèglement (scénarios variant de +2 à 3° jusqu'à 5°), de la prise en compte ou non des impacts directs sur l'environnement et la santé humaine, ou de la charge disproportionnée des impacts du changement climatique qui pèse sur les régions pauvres du monde.

⁵ Le scénario envisagé dans ce cas est le scénario le plus pessimiste (augmentation des émissions d'ici la fin du 21e siècle et absence de mesures prises). Source : Vito, Kenter, Ecores, *Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium*, juillet 2020. <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>

⁶ Ces coûts chiffrant les répercussions sur les écosystèmes, les infrastructures, l'approvisionnement en énergie,

associés à des hivers plus doux, atteignent environ 3 milliards d'euros/an, soit 0,65 % du PIB. Il s'agit d'une estimation considérant essentiellement les impacts climatiques « réguliers », et non les impacts plus drastiques ou totalement inattendus qui pourraient résulter du dépassement de certains seuils déclenchant les fameux points de bascule⁷.

Afin d'atténuer le dérèglement climatique, la Belgique, comme les autres pays européens, s'est donc engagée⁸ à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Au niveau européen, l'objectif est d'atteindre une réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les grandes installations industrielles⁹ doivent diminuer leurs émissions dans le cadre d'un objectif dicté, au niveau européen, par le système d'échange de quotas d'émission (Emission trading system 1 ou ETS-1), soit une réduction de 62 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2005¹⁰, ce qui demandera des efforts importants dans l'industrie manufacturière, notamment au niveau des processus industriels.

Pour les secteurs non couverts par le système ETS-1, les efforts pour atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre, fixés par l'« Effort Sharing Regulation (ESR) » (-47 % d'ici 2030 pour la Belgique), sont à réaliser au niveau national. En parallèle, à partir de 2027, un nouveau système d'échange de quotas d'émission (ETS-2) concernera les combustibles et les carburants fossiles des secteurs du bâtiment, du transport routier et des entreprises non ETS-1.

Néanmoins, les perspectives énergétiques à politique annoncée réalisées par le BFP (2024a) concluent que les mesures prises par la Belgique dans le cadre de son Plan national Énergie-Climat (PNEC) ne permettront pas d'atteindre l'objectif climatique belge. Le SPF Environnement, dans son tout récent Baromètre¹¹, confirme qu'aucun secteur étudié¹² ne montre une trajectoire d'émission cohérente avec les scénarios de neutralité climatique.

l'agriculture et la sylviculture, la productivité du travail, le secteur des assurances et la santé, en y intégrant des estimations des coûts économiques et les aspects sociaux.

⁷ C'est-à-dire les seuils qui, lorsqu'ils sont dépassés, peuvent entraîner des changements importants dans l'état du système climatique. Les exemples connus sont la fonte accélérée des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique occidental au-delà d'un certain seuil de température, la libération de quantités massives de méthane provenant de la fonte du pergélisol, ou la transformation de la forêt amazonienne en une énorme source de CO₂ atmosphérique au cas où une sécheresse excessive entraînerait le déclin de la forêt.

⁸ Loi européenne sur le climat : [Règlement - 2021/1119 - FR - EUR-Lex](#).

⁹ C'est-à-dire les grandes installations industrielles avec une puissance thermique supérieure à 20 MW, comme par exemple dans l'industrie, la production d'électricité, l'aviation et depuis peu le transport maritime.

¹⁰ Aucun objectif de réduction des émissions n'est fixé au niveau national pour le secteur ETS-1, car ce secteur relève d'un instrument politique européen indépendant du cadre national.

¹¹ SPF Environnement, BAROMÈTRE DE LA TRANSITION. Où en est la Belgique dans sa transition vers la neutralité climatique en 2050 ? Novembre 2024 ([lien](#)).

¹² 5 secteurs qui représentent ensemble 98 % des émissions de gaz à effet de serre en Belgique : la production d'énergie (électricité et raffinage), le transport, les bâtiments, l'industrie et l'agriculture ainsi que (les changements au niveau de) l'utilisation des sols.

Ainsi, sans mesures supplémentaires, l'atteinte de l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2050 reste un énorme défi, tout comme l'objectif intermédiaire de 2030. Et cette situation risque d'avoir des répercussions budgétaires pour la Belgique : de fait, sur le plan juridique européen, la Belgique est liée à l'objectif climatique de réduction des gaz à effet de serre de 47 % en 2030 par rapport à 2005 pour les secteurs non ETS (Règlement sur la répartition de l'effort 2023/857). Si nous ne parvenons pas à atteindre cet objectif de réduction, cela se traduira par un surcoût budgétaire causé par l'achat obligatoire de droits d'émission¹³. Dans ce cas de figure, la Belgique devra acheter des quotas d'émission dans les années à venir afin de compenser la différence entre l'objectif de 47 % et les réductions d'émissions effectivement réalisées.

Le vieillissement de la population menace la soutenabilité des finances publiques

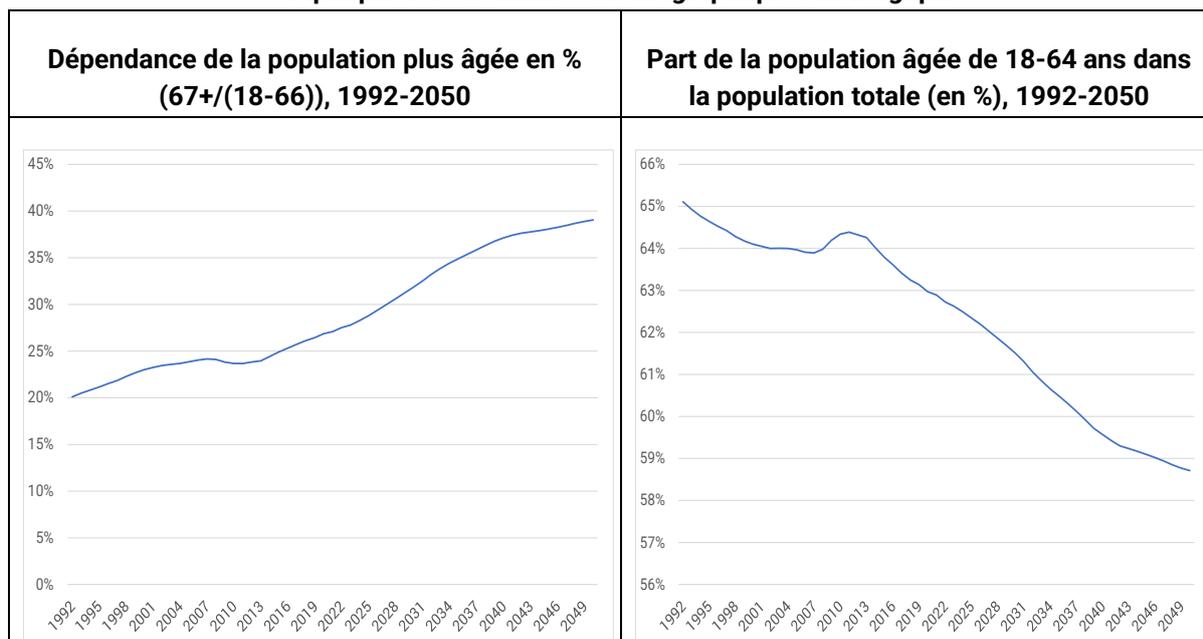
Selon les dernières projections, au cours des prochaines décennies, la population belge continuera d'augmenter, bien que cette croissance sera moins rapide qu'au cours des 50 dernières années. Cependant, la composition de la population changera. Un certain nombre d'évolutions démographiques font que la population vieillit et que la part de la population en âge de travailler se contracte.

Le vieillissement de la population se voit très clairement, d'une part dans l'augmentation du taux de dépendance des personnes âgées (calculé comme le rapport entre le nombre de personnes de 67 ans et plus et le nombre de personnes âgées de 18 à 66 ans), qui passera de 28 % en 2024 à 39 % en 2050, et d'autre part dans la baisse de la part de la population en âge de travailler dans la population totale. Entre 2024 et 2050, le nombre de personnes en âge de travailler ne baissera pas, mais il n'augmentera plus non plus de façon notable. Une légère baisse temporaire du nombre de personnes en âge de travailler sera même enregistrée durant cette période.¹⁴

¹³ Le règlement [2023/857](#) sur la répartition de l'effort du 19 avril 2023 maintient les flexibilités existantes (mises en réserve, prélèvements, achat et vente entre États membres, par ex.) et prévoit deux nouvelles flexibilités (accès aux quotas du SEQE et accès aux crédits du secteur de l'utilisation des terres) afin d'assurer une réalisation des objectifs équitables et efficaces au regard des coûts. Si la Belgique ne respecte pas son objectif défini dans le cadre de l'ESR, même en utilisant les autres flexibilités disponibles, elle devra acheter des quotas d'émission auprès d'autres États membres disposant d'un excédent pour combler le déficit. À noter que le prix de ces quotas est encore inconnu. Dans le cadre de l'ESR, le prix des quotas d'émission est actuellement déterminé par des négociations bilatérales entre États membres et n'est pas fixé de manière centralisée. En cas de non-respect, la Belgique pourrait aussi être tenue de soumettre un plan d'action correctif pour démontrer comment elle compte rattraper son retard. Si la Belgique échoue à compenser son déficit en quotas ou à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rectifier la situation, elle pourrait être exposée à des sanctions financières imposées par l'UE.

¹⁴ En 2024, 7,35 millions de personnes étaient âgées de 18 à 66 ans. Selon les perspectives démographiques publiées en février 2024 par le Bureau fédéral du plan, ce nombre devrait augmenter pour passer à 7,38 millions de personnes en 2030 et ensuite baisser à 7,34 millions de personnes en 2041, puis augmenter à nouveau pour atteindre 7,37 millions de personnes en 2050. Selon les Perspectives économiques de juin 2024, la baisse intermédiaire commencerait déjà à partir de 2027.

Graphique 1-1 : Tendances démographiques en Belgique



Source : BFP, Perspectives démographiques 2023-2070

L'allongement moyen de la durée de vie et de la période de vie en bonne santé est un fait positif, bien qu'il faille noter qu'il existe de grandes différences en termes d'espérance de vie en fonction du niveau d'études.

Le vieillissement de la population pose aussi un certain nombre de défis, tels que l'organisation du marché du travail et la soutenabilité des finances publiques, comme le décrit de manière détaillée le rapport « Carrières professionnelles Belgique : enjeux et diagnostic » ([CCE 2024-0540](#)). Avec le vieillissement de la population, les dépenses publiques en termes de pensions, de soins de santé, et de soins de longue durée ont tendance à augmenter. Dans le même temps, la baisse de la part de la population en âge de travailler a une influence négative sur la croissance du revenu par habitant. Le recul temporaire de la population en âge de travailler vient accroître les tensions déjà présentes sur le marché du travail et limite le potentiel de croissance, ce qui réduit la croissance des recettes publiques.

Le potentiel des nouvelles vagues technologiques reste insuffisamment exploité

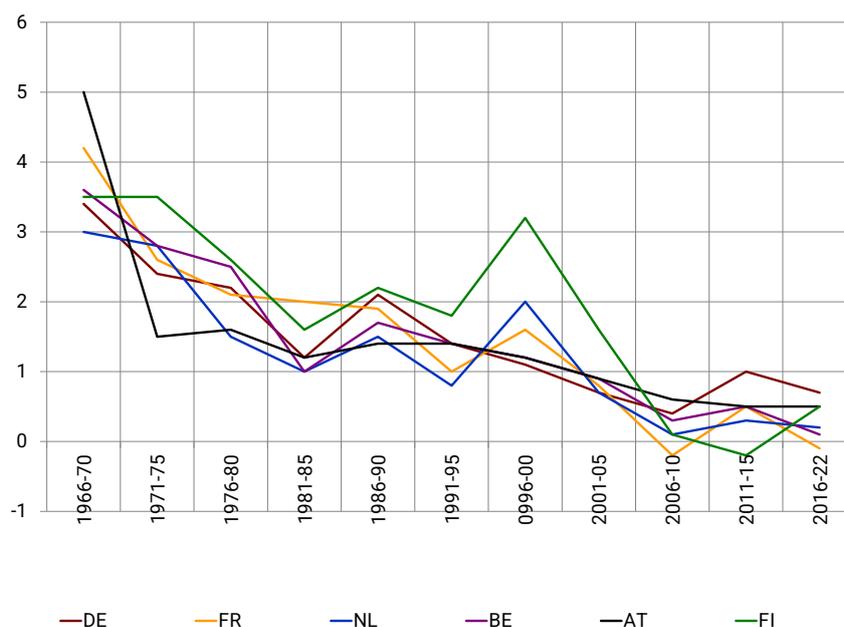
Le monde connaît un certain nombre de nouveaux développements technologiques de grande ampleur, tels que la révolution dans les sciences de la vie et biomédicales ; les technologies soutenant la transition énergétique ; et bien sûr la révolution numérique qui a récemment été accélérée par le développement de l'IA générative.

Pour un certain nombre de ces technologies, la Belgique/l'Europe jouit d'une position de départ forte, bien que les autres pays/blocs ne soient pas en reste non plus. Ainsi, l'Europe subit une concurrence croissante de la Chine en matière de technologies propres et perd sa part de marché dans les segments les plus dynamiques du secteur pharmaceutique (Draghi, 2024). En ce qui concerne la révolution numérique, nous accusons un sérieux retard. L'Europe reste spécialisée dans les secteurs mid-tech (piège de la moyenne technologie), qui sont moins caractérisés par des avancées technologiques radicales, et a moins su profiter de la

première révolution numérique de l'internet. Il en va de même pour la Belgique, qui est aussi beaucoup moins présente dans les secteurs des TIC ([CCE 2021-2685](#))¹⁵.

Malgré les nouvelles vagues technologiques, depuis la fin des années 70, nous assistons à un ralentissement net de la croissance de l'efficacité avec laquelle le travail et le capital sont utilisés, ci-dessous mesurée par la croissance de la productivité. Cela vaut pour la plupart des pays développés, mais la croissance de la productivité de l'Europe s'est développée plus lentement qu'aux États-Unis. Au cours de la période 1995-2010 en particulier, nous observons un fort ralentissement de la croissance de la productivité de l'UE par rapport aux États-Unis, qui ont su davantage profiter de la première vague de digitalisation que l'Europe ; mais ces dernières années également, nous avons à nouveau assisté à une baisse de la croissance de la productivité relative de l'Europe par rapport aux États-Unis, après une légère amélioration entre 2010-2015 (Draghi, 2024a, p. 15). Et comme le montre le graphique ci-dessous, au sein de l'Europe, la Belgique n'est certainement pas un leader en matière de croissance de la productivité.

Graphique 1-2 : Contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) à la croissance économique en Belgique et dans plusieurs pays de référence



Source : Deboeck, B. (2023)

¹⁵ C'est certainement le cas dans la fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et optiques, pour lesquels nous n'avons pas de spécialisation économique ou technologique. En ce qui concerne la production de services TIC, on observe une légère spécialisation technologique par rapport au groupe de référence, mais cela ne s'est pas (encore) traduit par une spécialisation économique (CCE 2021-2685).

Si nous ne parvenons pas à exploiter pleinement les nouvelles technologies, nous risquons de passer à côté d'importants bénéfices économiques et sociaux. Cela vaut particulièrement pour l'IA générative, comme le décrit de manière détaillée le dernier rapport du Conseil national de la productivité (CNP). L'IA générative est en effet vue comme la prochaine General Purpose Technology, c'est-à-dire une technologie qui est applicable dans quasiment tous les secteurs et activités, qui peut entraîner des innovations consécutives et a ainsi potentiellement un effet considérable et à long terme sur la croissance de la productivité.

Si nous n'exploitons pas cette nouvelle vague technologique, cela signifierait non seulement que nous passerions à côté de l'économie de l'IA, mais cela engendrerait aussi un affaiblissement des entreprises/activités existantes. Les entreprises qui ne parviendront pas à saisir les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies seront confrontées à une érosion de leur part de marché et de leurs marges et, dans le pire des cas, disparaîtront. Un tel recul économique irait non seulement de pair avec une perte de revenu et d'emplois, mais l'affaiblissement de l'économie compromettrait aussi le financement de notre modèle social.

Le nouveau contexte géopolitique menace l'accès aux matières premières et aux technologies critiques et perturbe l'organisation mondiale des chaînes de valeur

Peu de temps après la crise du COVID, qui a engendré des perturbations importantes dans l'approvisionnement de marchandises essentielles, l'invasion russe en Ukraine a très clairement démontré la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement internationales en énergie en Europe. Une baisse soudaine de l'approvisionnement en carburants fossiles en provenance de Russie a entraîné des hausses de prix considérables, ce qui a confronté les économies belge et européenne à un choc énorme au niveau de l'offre en 2022. À côté de ces chocs, le rapport Draghi¹⁶ pointe un écart structurel du prix de l'énergie en Europe par rapport aux États-Unis, en raison notamment du manque de ressources naturelles de l'Europe, du pouvoir de négociation collectif limité de l'Europe, du fonctionnement du marché, d'investissements sous-optimaux dans les infrastructures, ou encore d'une taxation plus élevée. Cette situation, combinée à une dépendance énergétique encore élevée, fragilise les industries européennes et augmente le risque de désindustrialisation dans certaines régions.

Nous faisons face à des risques de chocs similaires pour plusieurs autres intrants. Ainsi, la Belgique/l'Europe souffre d'une dépendance structurelle vis-à-vis de plusieurs matières premières critiques qui sont cruciales pour réaliser les ambitions climatiques et numériques¹⁷. Pour une grande partie de ces matières premières critiques, l'Europe est presque exclusivement dépendante des importations, souvent issues d'un nombre très limité de fournisseurs.

Cette dépendance vaut aussi de plus en plus pour un certain nombre de technologies stratégiques, comme plusieurs technologies propres nécessaires à la réalisation de la transition verte et certaines technologies essentielles à la numérisation, telles que l'infrastructure cloud et la puissance de calcul, les modèles de base pour l'IA générative... Un

¹⁶ Draghi, The future of European competitiveness. Part A | A competitiveness strategy for Europe, septembre 2024.

¹⁷ Comme le cuivre, le cobalt, le nickel, le lithium et les terres rares, qui jouent un rôle clé dans le secteur de l'énergie propre, dans l'électrification de l'économie et la production de puces de semi-conducteurs qui alimentent les dernières applications numériques.

certain nombre de grands blocs géographiques (en particulier les États-Unis et la Chine) déploient actuellement des moyens publics considérables pour asseoir/renforcer leur leadership dans ces technologies, ce qui rend l'Europe de plus en plus dépendante du reste du monde sur le plan technologique également.

Notre modèle socioéconomique doit s'adapter pour pouvoir être résilient, compétitif, inclusif et soutenable

L'ambition du CCE est de contribuer au développement d'un modèle socio-économique qui soit résilient, compétitif, inclusif et soutenable tant du point de vue environnemental que de celui des finances publiques.

À l'heure actuelle, notre modèle n'est pas suffisamment résilient car il est encore trop vulnérable par rapport à des chocs tels que des variations brusques des prix de l'énergie, des catastrophes climatiques, des crises financières ou des évolutions technologiques et géopolitiques. Ces chocs risquent de devenir de plus en plus fréquents dans les années à venir.

À politique inchangée, nous ne serons pas non plus capables d'atteindre nos objectifs environnementaux, de faire face aux coûts du vieillissement et de nous insérer dans les nouvelles vagues technologiques. Par conséquent, notre modèle socio-économique ne pourra être ni soutenable, ni inclusif, ni compétitif.

Notre modèle socio-économique doit dès lors être adapté. Pour ce faire, le gouvernement doit développer une vision qui doit pouvoir bénéficier d'un soutien sociétal large. Il est dès lors important que le développement de cette vision se fasse en collaboration avec les organes de concertation compétents.

C'est dans ce cadre que le CCE a développé une vision (chapitre 2) et une stratégie (chapitre 3) qui visent à développer un modèle socio-économique qui soit résilient, compétitif, inclusif et soutenable tant du point de vue environnemental que de celui des finances publiques. La vision définit le chemin à suivre si la Belgique veut répondre aux défis auxquels elle est confrontée. La stratégie établit les grandes lignes directrices permettant d'orienter les choix et de structurer les actions qui doivent être prises par les gouvernements afin de réaliser cette vision. Ensemble, elles forment un cadre cohérent pour guider les transformations de notre modèle économique et social en vue de le rendre résilient, compétitif, inclusif et soutenable tant du point de vue environnemental que de celui des finances publiques.

Cette vision et cette stratégie reposent sur l'expertise du monde académique et des organisations nationales et internationales compétentes, et prennent en compte les préoccupations qui vivent dans la population et les entreprises grâce au travail qu'accomplissent les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs qui composent le Conseil.

2. Une vision pour adapter notre modèle socio-économique afin qu'il soit résilient, compétitif, inclusif et soutenable.

Affronter les défis auxquels nous sommes confrontés impliquera des changements dans la manière de consommer et de produire, ainsi que des investissements supplémentaires

Pour répondre aux défis futurs, la nature de notre consommation devra évoluer. D'une part, pour respecter les limites planétaires, nous devons utiliser moins de ressources pour satisfaire nos besoins. Par exemple, en matière de mobilité, le développement de la multimodalité, qui combine différents modes de transport, réduit l'encombrement sur les routes et est plus durable que l'autosolisme fossile, car elle utilise davantage les transports en commun, le vélo, ou encore le car sharing. D'autre part, nos besoins vont évoluer. Par exemple, une population vieillissante a notamment besoin de plus de soins de santé et d'accompagnement ainsi que de la mise en place de transports (en commun et/ou partagés) adaptés à ses besoins et réalités.

Pour répondre à ces changements de consommation, nous allons devoir adapter le contenu de notre production, car le type de biens et services que nous produirons devra répondre aux nouveaux modes de consommation. De plus, il faudra aussi changer la manière dont nous produisons. En effet, les processus de production devront intégrer les nouvelles technologies et être moins émissifs en CO. Tout cela va nécessiter des investissements.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, condition essentielle à la soutenabilité environnementale de notre modèle, des investissements devront être réalisés par les pouvoirs publics (infrastructures telles que des pistes cyclables, des lignes ferroviaires...), les ménages (isolation, système de chauffage, mobilité), les entreprises (processus de production industriel ...) et le secteur agricole (serres, systèmes d'irrigation, pulvérisateurs intelligents...).

L'électrification massive de notre société, tout comme le recours aux molécules bas ou zéro carbone, seront également indispensables et requerront d'importants investissements. Ceux-ci concerneront notamment les moyens de production électrique bas ou zéro carbone, les capacités de stockage, ainsi que la flexibilisation de la demande pour que celle-ci puisse mieux s'adapter aux variations de production des énergies renouvelables, qui sont par nature intermittentes (par exemple soutenue par l'installation de compteurs intelligents). Mais ils concerneront aussi le renforcement des réseaux (électrique et de molécules), qui sera nécessaire pour développer les interconnexions entre les pays et organiser une production davantage décentralisée. Ces investissements sont de nature à renforcer notre résilience car ils augmentent notre indépendance énergétique en nous rendant moins dépendants des énergies fossiles et ils accroissent l'intégration de la production d'énergie renouvelable permettant ainsi de bénéficier des différences météorologiques à travers l'Europe.

Pour pouvoir profiter des nouvelles vagues technologiques, il est également nécessaire d'investir dans des technologies plus avancées. Les entreprises européennes ont dépensé environ deux fois moins que les entreprises américaines dans la recherche et l'innovation en % du PIB, un fossé principalement imputable au secteur technologique américain. Cet écart d'innovation se traduit aussi par un fossé dans les investissements productifs totaux entre les deux économies, principalement dû aux plus faibles investissements dans le matériel et dans les logiciels, les bases de données et la propriété intellectuelle (Draghi, 2024a).

À ces investissements supplémentaires s'ajouteront ceux nécessaires pour nous adapter et faire face aux conséquences inévitables du dérèglement climatique, comme les inondations, les canicules et la montée du niveau de la mer.

La Belgique n'est évidemment pas la seule à faire face à ces défis et à devoir, pour y répondre, réaliser des investissements afin d'adapter les modes de consommation et de production. Au niveau européen, on estime que ces investissements représenteront entre 4,4 % et 4,7 % du PIB (Draghi, 2024a). Par conséquent, notre économie sera plus intensive en capital qu'auparavant. En outre, notre économie devra également faire face aux besoins supplémentaires inhérents à l'augmentation de la population, ce qui impliquera aussi des investissements.

Pour réaliser ces investissements et répondre aux besoins d'une population croissante tout en assurant le maintien de notre niveau de vie, il faudra soit assurer nous-mêmes la production des biens et des services utiles pour affronter les défis auxquels nous sommes confrontés, soit générer les exportations indispensables pour payer les importations nécessaires.

Accroître les investissements et répondre aux besoins d'une population croissante tout en maintenant notre niveau de vie nécessite d'augmenter le taux d'emploi

Aujourd'hui, notre production est déjà limitée par les tensions sur le marché du travail. Ces tensions vont encore s'intensifier dans le cadre du vieillissement démographique et de la perte de compétences lorsque les travailleurs expérimentés et qualifiés quitteront le marché du travail.

Les tensions sur le marché du travail augmenteront également en raison des transformations profondes en termes d'emploi et de compétences qui seront induites par les transitions environnementales et technologiques. La décarbonation de la société entraînera en effet, dans certains cas, la réduction ou l'arrêt d'activités émettrices de CO₂, mais en parallèle, de nouveaux emplois verts seront créés et certains secteurs existants connaîtront une croissance, comme le secteur de la construction, où une importante main-d'œuvre sera nécessaire pour réaliser la vague de rénovations. Il en va de même pour la numérisation et les développements liés à l'IA. Cette nouvelle technologie entraînera l'automatisation d'une partie des emplois mais elle en créera également de nouveaux, par exemple dans le développement et la maintenance des systèmes d'IA. En outre, les compétences recherchées vont évoluer. Ceci serait par exemple le cas dans le secteur du transport de personnes, qui devra passer principalement des véhicules thermiques aux véhicules électriques ou dans le transport de marchandises (poids lourds longue distance, aviation et transport maritime), dont les carburants/molécules devront également évoluer.

L'augmentation du taux d'emploi devra se faire d'une part en mobilisant au maximum les réserves de main-d'œuvre disponibles (aujourd'hui majoritairement composées de personnes peu ou pas qualifiées), et, d'autre part, en améliorant la qualité de l'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Ceci contribuera à la compétitivité des entreprises en leur permettant de disposer de travailleurs en nombre suffisant. En parallèle, cela renforcera l'inclusivité de notre modèle socio-économique en favorisant l'insertion des citoyens sur le marché du travail.

L'augmentation du taux d'emploi devra s'accompagner d'une amélioration des gains d'efficacité

Toutefois, même si on parvient à relever le taux d'emploi de manière significative, cela ne sera pas suffisant pour réaliser les investissements liés à nos défis et répondre aux besoins inhérents à une population qui continue à augmenter, tout en assurant le maintien de notre niveau de vie. Dans ce contexte, l'amélioration de l'efficacité sera essentielle.

Les gains d'efficacité, que l'on mesure notamment par l'augmentation de la productivité, permettent de produire davantage tout en utilisant les mêmes quantités de travail, de capital et de matières premières, notamment énergétiques. Cela ne signifie pas que les gens doivent travailler plus intensément, mais plutôt que les ressources doivent être utilisées de manière plus intelligente.

Par exemple, des améliorations dans l'organisation du travail, comme l'automatisation des tâches répétitives ou une meilleure gestion des flux de production, peuvent réduire les pertes de temps et augmenter l'efficacité. De même, des approches telles que l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité permettent de limiter la consommation de matières premières tout en répondant aux besoins des consommateurs¹⁸.

Cela signifie que l'amélioration de l'efficacité nécessitera des changements de comportement au niveau de la consommation et de la production. Ceci est indispensable pour que notre croissance économique soit respectueuse des limites planétaires.

Au-delà de son accroissement, le contenu de la production devra aussi être modifié

Les enjeux sociétaux, les changements de comportement et l'émergence des nouvelles technologies vont faire émerger de nouvelles chaînes de valeur. Étant donné que nous ne pouvons pas tout produire nous-mêmes, il sera essentiel de financer nos importations grâce à nos exportations. Dès lors, s'insérer dans ces chaînes de valeur sera crucial, spécialement dans les segments qui captent le plus de valeur ajoutée.

C'est grâce à l'amélioration de l'efficacité de notre économie que nous pourrions mobiliser les ressources qui seront nécessaires pour développer des segments de ces nouvelles chaînes de valeur sur notre territoire. En effet, les gains d'efficacité permettront de libérer des

¹⁸ L'économie circulaire est un modèle de développement économique dans lequel les produits, les matériaux et les autres ressources sont utilisés de la façon la plus efficace possible et dans lequel la valeur de ceux-ci est conservée le plus longtemps possible dans l'économie (p. ex. : grâce au recyclage, à la réutilisation, à la réparation...). L'économie de la fonctionnalité est un modèle qui privilégie l'usage d'un produit plutôt que sa possession.

ressources – qu'il s'agisse de travail, de capital ou de matières premières – pour les réorienter vers la création de nouvelles activités dans les chaînes de valeur émergentes.

L'histoire économique montre que de tels progrès ont souvent été à l'origine de transformations profondes. Par exemple, les avancées dans l'agriculture, telles que la mécanisation et les techniques agricoles modernes, ont libéré une grande partie de la main-d'œuvre agricole, permettant ainsi le développement de l'industrie. Plus tard, les gains d'efficacité dans l'industrie manufacturière, notamment grâce à l'automatisation et aux chaînes d'assemblage, ont contribué à l'essor des secteurs tertiaires, comme les services financiers, le commerce et les services à la personne. De la même manière, les gains d'efficacité réalisés aujourd'hui joueront un rôle clé pour soutenir l'émergence des activités dans des domaines comme les clean tech, le numérique, l'intelligence artificielle ou les solutions adaptées au vieillissement de la population.

L'innovation sera essentielle pour nous insérer dans les nouvelles chaînes de valeur et améliorer l'efficacité

Pour améliorer l'efficacité et nous intégrer aux nouvelles chaînes de valeur, il est essentiel de transformer les vagues technologiques en innovations. Les nouvelles entreprises innovantes jouent un rôle clé à cet égard en apportant des solutions disruptives. Mais leur entrée sur le marché dépend fortement du niveau des barrières à l'entrée et de leur capacité à les surmonter, ainsi que la possibilité d'accéder aux ressources nécessaires pour rivaliser avec les acteurs établis.

Dans ce sens, le rôle dominant des géants technologiques (les GAFAM) dans le développement de l'IA représente notamment un défi. L'avantage structurel dont ces entreprises bénéficient du fait de leur accès direct à de grands volumes de données et à une puissance de calcul élevée et du fait des canaux de distribution dont elles disposent pour diffuser leurs modèles peut limiter l'accès à ces ressources pour des entreprises potentiellement plus innovantes (cf. le rapport annuel du CNP 2024). Pour contrer ces dynamiques, il est crucial de mettre en place un cadre concurrentiel et un écosystème d'innovation capables de soutenir l'émergence et la croissance de nouvelles entreprises innovantes.

Pour que les innovations se traduisent concrètement par des gains d'efficacité, il est essentiel qu'elles soient adoptées. Étant donné la spécialisation en TIC relativement limitée de la Belgique, l'adoption d'outils d'IA performants par les entreprises et les autorités publiques, surtout à court terme, semble être la principale source de croissance. En outre, il faut toutefois aussi examiner comment les entreprises de TIC belges peuvent continuer à se développer et s'insérer dans l'écosystème de l'IA européen. Vu la forte position du secteur pharmaceutique et les applications potentielles de l'IA dans ce domaine, les soins de santé semblent par exemple être un bon candidat autour duquel les acteurs de l'IA pourraient se développer en Belgique, mais le potentiel d'autres secteurs/activités devrait aussi être étudié.

Cela requiert que les travailleurs, et plus largement, les citoyens, disposent des compétences nécessaires pour être à même d'utiliser ces outils de manière efficace. Pour faire en sorte que la transition numérique reste inclusive, il faut aussi continuer à travailler à éliminer la fracture

numérique et les services essentiels doivent également rester accessibles sous forme non numérique pour les citoyens. Les entreprises concernées par ce besoin doivent aussi pouvoir compter sur un soutien, par exemple à travers la mise en place d'un helpdesk facile à utiliser.

Sécuriser les approvisionnements en matières premières et technologies critiques

Enfin, l'insertion dans les nouvelles chaînes de valeur nécessite de s'assurer de la disponibilité des matières premières et des technologies critiques. Dans le contexte géopolitique actuel, assurer cette disponibilité nous rendrait plus résilient, car cela réduirait notre vulnérabilité aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Préserver la capacité de développement industriel

Dans cette vision, les entreprises vont devenir de plus en plus intensives en capital et vont donc faire face à des charges financières et des amortissements supplémentaires. Cela est d'autant plus vrai si les nouveaux équipements remplacent des installations existantes qui ne sont pas encore entièrement amorties. Il est dès lors important de veiller à ce que la rentabilité des entreprises reste suffisante pour qu'elles puissent financer les investissements nécessaires. Il faudra aussi veiller à ce que les entreprises qui rencontrent des difficultés à accéder au financement, même si elles sont rentables (c'est plus souvent le cas pour les PME ou les jeunes entreprises) puissent mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser leurs investissements.

Certaines entreprises risquent d'avoir plus de difficultés que d'autres pour maintenir leur rentabilité. D'une part, l'augmentation de l'intensité capitaliste sera plus importante pour certaines entreprises, notamment en raison du poids plus important de l'énergie dans leurs coûts de production ou parce que leur processus de production émet du CO₂ (par exemple les cimenteries et l'industrie chimique). En effet, ce sont ces entreprises qui devront le plus améliorer leur efficacité énergétique ou adapter leur processus de production. D'autre part, la capacité à reporter les hausses de coûts sur les prix de vente est plus limitée dans certains secteurs que dans d'autres pour des raisons de sensibilité de la demande aux prix (élasticité-prix ou élasticité croisée vers un autre produit) ou pour des raisons de compétitivité.

À cet égard, la situation de certaines entreprises intensives en énergie est préoccupante car elles souffrent déjà actuellement d'un différentiel des prix de l'énergie défavorable par rapport à leurs concurrentes établies en Europe (en ce qui concerne l'électricité)¹⁹ et en dehors de l'Europe, et ce dernier différentiel risque de s'accroître dans les années à venir. En effet, l'Europe a fixé des objectifs ambitieux au niveau climatique afin de répondre à ses engagements internationaux. Pour y arriver, elle a choisi une série d'instruments comme la participation au système ETS via lequel un prix CO₂ est établi. Or, les pays avec lesquels ces entreprises sont en concurrence n'ont soit pas le même niveau d'ambition que l'UE en matière

¹⁹ Pour les consommateurs électro-intensifs, une différence est observée en fonction de l'inclusion du Royaume-Uni ou non. En effet, tous les secteurs des trois régions présentent des avantages concurrentiels lorsqu'on inclut le Royaume-Uni. Cependant, les régions sont légèrement moins compétitives lorsque le Royaume-Uni est exclu. Pour les consommateurs électro-intensifs, la Flandre et la Wallonie restent plus compétitives que leurs pays voisins lorsque le Royaume-Uni est exclu, mais cela change pour Bruxelles car plusieurs secteurs comportent alors des désavantages concurrentiels.

Voir <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Studies/F20240515EN.pdf>.

de lutte contre le dérèglement climatique (par exemple la Chine) ou leur stratégie de décarbonation repose sur d'autres instruments que la hausse du prix du CO₂ (comme les USA).

Il est donc essentiel que toutes les entreprises « saines »²⁰, y compris les industries intensives en énergie qui représentent une part importante de l'industrie belge en termes de valeur ajoutée et d'emploi, puissent assurer leur transition et rester compétitives. Afin d'éviter des distorsions de concurrence entre pays européens, une harmonisation européenne des politiques énergétiques et des prix énergétiques est préférable à moyen terme.

Il est également important que les entreprises du secteur non marchand, qui ont besoin d'un accord des pouvoirs publics pour augmenter leurs prix, puissent continuer à assurer leurs missions même si les prix de l'énergie augmentent.

Ne laisser personne de côté

La hausse des prix de l'énergie va également affecter les ménages, qui verront augmenter leur coût de chauffage (sous certaines conditions, certains ménages bénéficient d'un tarif social²¹).

Certains ménages propriétaires de leur logement vont pouvoir se rendre moins vulnérables à l'augmentation de ces prix en investissant par exemple dans la rénovation énergétique et dans les pompes à chaleur. Cependant, selon Albrecht (2021), 45 % des propriétaires actuels (âgés de moins de 65 ans) ne disposent ni de ressources propres suffisantes, ni d'une capacité de remboursement suffisante, pour financer, par le biais d'un crédit, une rénovation de leur logement permettant d'atteindre un label énergétique conforme aux exigences de performance énergétique de 2050. Ceci est particulièrement vrai pour les ménages propriétaires à revenu modeste qui disposent d'une faible épargne et n'ont pas facilement accès au crédit. En outre, toujours selon Albrecht (2021), un tiers des propriétaires belges sont âgés de plus de 65 ans, et n'ont par conséquent pas accès (ou difficilement) au crédit bancaire classique de maturité longue.

Ces ménages n'auraient pas les moyens de déménager dans des logements équivalents plus efficaces énergétiquement. Les logements mal isolés ont en effet vu et verront leur valeur chuter, tandis que les biens rénovés gagneraient en valeur. L'évolution de la réglementation pour tenir compte de l'adaptation au changement climatique, impacte et impactera également l'immobilier.

Les locataires, souvent issus de ménages modestes, sont encore plus limités car ils ne peuvent pas initier directement les rénovations nécessaires pour améliorer l'efficacité

²⁰ Par opposition aux entreprises « zombies », définies comme des entreprises de plus de dix ans qui ne génèrent pas suffisamment de revenus pour au moins rembourser les charges de la dette durant trois années consécutives (Ben Hassine et Mathieu, 2023).

²¹ Entre le premier trimestre 2018 et le troisième trimestre 2024, le tarif social a connu la même hausse que la moyenne des tarifs commerciaux tant pour le gaz que pour l'électricité. Ces derniers ont toutefois connu des fluctuations plus importantes avec une forte hausse en 2021-2022 au moment de la crise énergétique, et une forte baisse ensuite lorsque les prix du gaz ont baissé sur les marchés européens. Cela n'a pas été le cas pour le tarif social. Celui-ci est en outre resté inférieur à la moyenne des tarifs commerciaux.

énergétique de leur logement. En outre, les loyers risquent d'augmenter si l'offre de logements conformes aux normes énergétiques n'est pas suffisante sur le marché immobilier.

En conséquence, tous ces groupes risquent de ne pas pouvoir se protéger de l'augmentation des coûts énergétiques, et donc d'être exposés à devoir consacrer une part croissante de leurs revenus aux dépenses énergétiques. Il est donc essentiel que tous les ménages, y compris les plus modestes et les locataires, puissent accéder à un logement énergétiquement performant.

Les ménages vont également subir une hausse du coût de l'utilisation de leurs véhicules thermiques. Si certains ménages vont pouvoir passer au véhicule électrique, des solutions de mobilité alternatives devront être déployées pour garantir à chacun l'accès aux opportunités économiques et sociales.

Enfin, bien que les nouvelles chaînes de valeur aient généralement tendance à se concentrer initialement dans quelques zones métropolitaines, il faudra veiller à ce que les autres territoires puissent également en tirer profit.

Préserver la soutenabilité des finances publiques

Cette vision aura des répercussions importantes sur les finances publiques. Du côté des dépenses, l'État devra faire face à plusieurs défis majeurs. Le vieillissement de la population et le progrès dans les traitements médicaux entraîneront un accroissement des charges liées aux pensions et aux soins de santé. Parallèlement, des dépenses supplémentaires devront être réalisées pour la transition écologique et numérique. Cela inclut le développement des infrastructures vertes ainsi que des infrastructures numériques. En outre, l'État devra accélérer la décarbonation des administrations publiques à travers la rénovation énergétique des bâtiments et le remplacement progressif de la flotte de véhicules publics. L'adaptation aux catastrophes dues au dérèglement climatique, comme les inondations et les sécheresses, exigera également des ressources supplémentaires. Enfin, un soutien ciblé sera nécessaire pour accompagner les acteurs privés les plus vulnérables, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises.

D'un autre côté, la hausse du taux d'emploi, l'amélioration de l'efficacité et l'insertion dans les chaînes de valeur devraient renforcer la croissance économique, ce qui augmenterait les recettes de l'État.

Dans ce contexte, il sera crucial d'éviter une situation d'emballement de la dette publique et de charges d'intérêts croissantes, dans laquelle il devient de plus en plus difficile d'éviter une nouvelle augmentation de la dette (effet boule de neige). Des finances publiques saines sont en effet nécessaires pour garantir la viabilité de notre système de sécurité sociale, maintenir une autonomie dans les choix politiques et réaliser des investissements publics importants pour la croissance économique et pour relever les défis futurs.

Avec un déficit budgétaire et une dette publique qui atteindraient respectivement 4,6 % et 104,6 % du PIB pour l'année 2024²², les finances publiques de la Belgique sont confrontées à un défi particulier dans le nouveau cadre européen. À politiques inchangées, le déficit budgétaire continuerait de se creuser, entre autres en raison de l'augmentation des coûts du vieillissement et des dépenses liées à la transition écologique. Il est important que ces déficits soient réduits par une répartition équilibrée des efforts à court et à long terme. Conformément à la réglementation européenne, la Belgique doit soumettre à la Commission européenne un plan structurel budgétaire national à moyen terme, qui doit permettre de limiter le taux de croissance nominal des dépenses primaires nettes financées au niveau national par rapport au taux de croissance nominal actuel.

²² BNB (2024) – dernières prévisions disponibles au moment de la clôture du rapport.

3. Une stratégie pour mettre en œuvre la vision

Afin de réaliser cette vision, il est nécessaire de définir une stratégie qui établit les grandes lignes directrices permettant d'orienter les choix et de structurer les actions qui doivent être prises par les gouvernements.

Dans ce rapport, le CCE s'est concentré sur les aspects transversaux de la stratégie. Les membres du CCE continueront à compléter ce cadre pour y intégrer les enjeux relatifs à la mobilité, au logement et aux secteurs intensifs en énergie. Ces secteurs sont en effet cruciaux pour la transition climatique et le renforcement de notre résilience, et ils occupent une place importante dans notre économie. Le CCE s'attachera aussi à identifier les avantages et inconvénients de certaines stratégies possibles.

3.1. Continuer à investir dans les compétences

Les transitions verte et numérique entraînent des changements importants sur le marché du travail (cf. supra). L'enseignement et la formation seront des leviers nécessaires pour garantir que les compétences adéquates sont disponibles, afin que les entreprises belges puissent s'engager dans de nouvelles chaînes de valeur et que le taux d'emploi et l'efficacité de l'économie puissent augmenter, tout en favorisant l'insertion des citoyens sur le marché du travail.

3.1.1. Un enseignement qui prépare à la société et au marché du travail de demain

Point de départ

Les résultats en matière d'enseignement sont contrastés. Le score PISA - qui donne une indication des compétences en mathématiques, en sciences et en lecture des jeunes de 15 ans - est supérieur en Belgique à la moyenne de l'OCDE, mais une tendance à la baisse des performances des élèves se dessine à plus long terme. Ce phénomène n'est pas limité à la Belgique, mais le recul est plus prononcé dans notre pays qu'en moyenne dans l'OCDE. En outre, on observe des disparités importantes dans les résultats des élèves, lesquelles s'expliquent en grande partie par le statut socio-économique des élèves en Belgique. Toutefois, sur une note positive, la proportion de jeunes quittant prématurément l'école a fortement diminué ces dernières années et était faible en 2023 par rapport aux pays voisins²³. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Belgique est bien placée pour ce qui est du nombre de diplômés, mais les étudiants mettent de plus en plus de temps à terminer leurs études²⁴.

²³ La proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté l'école prématurément en 2023 était de 6,2 %, ce qui est faible par rapport à l'Allemagne (12,8 %) et à la France (7,6 %) et similaire aux Pays-Bas (6,2 %). Il s'agit d'une forte baisse par rapport à 2010 (de 11,9 % à 6,2 %).

²⁴ 30 % des étudiants ayant commencé leurs études durant les années académiques 2005-06 à 2010-11 ont obtenu un diplôme de bachelier avec au moins un an de retard, et environ 28 % de ces étudiants n'ont pas obtenu de diplôme, ce qui engendre un coût sociétal important.

Outre le nombre de diplômés, le choix des études est également important. On dénombre de nombreuses fonctions critiques - tant chez les peu qualifiés que chez les hauts qualifiés - pour lesquelles les employeurs peinent à trouver des candidats adéquats. Une part importante de ces fonctions critiques concerne des profils STEM. Cette situation est liée à la faible popularité des filières STEM, tant dans l'enseignement secondaire (à tous les niveaux) que dans l'enseignement supérieur. Au sein des STEM, les profils TIC sont importants pour l'application des TIC dans l'économie. En 2022, la Belgique ne comptait que 3 % de diplômés d'enseignement supérieur dans ce domaine, contre 5,5 % en Allemagne, 4,1 % en France et 4,4 % aux Pays-Bas. Cette inadéquation se reflète également dans le taux élevé de postes vacants dans le secteur des TIC en 2023 (7 % en Belgique contre 4,4 % en Allemagne, 3,9 % en France et 6 % aux Pays-Bas).

Veiller à ce qu'aucun talent ne soit perdu

Il importe avant toute chose de s'attaquer aux fortes inégalités qui prévalent dans l'enseignement et qui sont liées aux origines socio-économiques et migratoires. Il faut veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte ; que ce soit sous l'angle social et sous l'angle économique, il est important de mobiliser tous les talents disponibles.

Continuer à miser sur les STEM et les compétences transversales

L'enseignement doit mieux préparer les jeunes de la génération actuelle à la société et au marché du travail de demain.

Cela nécessite le développement de compétences transversales - par exemple apprendre à gérer le changement, à avoir un esprit critique, à coopérer, développer la créativité, la prise d'initiative et un état d'esprit axé sur l'apprentissage tout au long de la vie dès le plus jeune âge - qui sont essentielles pour préparer les jeunes à un marché de l'emploi en constante évolution.

En outre, il est important que l'enseignement soit orienté vers les profils nécessaires pour répondre au vieillissement de la population, aux nouvelles vagues technologiques et au défi climatique. Il s'agit de profils très divers, tels que le personnel de santé, les informaticiens, les ouvriers du bâtiment, etc.

Compte tenu de la forte demande de profils STEM, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans ces filières. Il convient non seulement d'enrichir le choix de filières STEM, mais aussi d'intégrer les STEM de manière plus transversale dans toutes les filières et à tous les niveaux d'enseignement. Les enfants et les jeunes doivent apprendre à comprendre le langage de la technologie dès leur plus jeune âge. Et les futurs juristes, économistes, managers... doivent également être sensibilisés aux opportunités et aux défis que présente la transition numérique.

Continuer à stimuler la formation en alternance

La formation en alternance (et plus largement la formation sur le lieu de travail) est une forme d'apprentissage intéressante qu'il faut continuer à promouvoir, et pas seulement pour les jeunes démotivés par l'école. En effet, lorsqu'il est appliqué correctement, le modèle présente de nombreux atouts. Les différentes possibilités en termes de formation, de stages et de

cours permettent aux jeunes de découvrir le marché du travail et d'acquérir une expérience professionnelle.

3.1.2. Renforcer la formation permanente

Point de départ

Compte tenu de l'évolution rapide des besoins du marché du travail, il est important d'encourager et de promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie afin que les travailleurs puissent maintenir et acquérir les compétences qui permettent de participer pleinement à la société et de négocier avec succès les transitions vers et au sein du marché du travail.

La Belgique se caractérise par une faible participation à l'éducation et à la formation. Bien que le niveau de participation aux formations dépende des données utilisées, on peut généralement conclure que la Belgique est à la traîne par rapport à la moyenne de la zone euro²⁵.

En outre, pour certains groupes, le taux de participation à la formation continue est nettement inférieur à la moyenne nationale, notamment chez les plus de 55 ans, les personnes peu qualifiées et les inactifs. La participation à la formation diffère également d'une entreprise à l'autre, le taux étant plus faible dans les petites entreprises ; toutefois, l'écart est moins important pour l'apprentissage informel que pour l'apprentissage formel. (Steunpunt Werk, 2021)

Vers une véritable culture de l'apprentissage, avec une responsabilité partagée de toutes les parties concernées

Il est urgent d'instaurer une culture qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie et dans laquelle toutes les parties prenantes assument leurs responsabilités. En effet, l'apprentissage tout au long de la vie est une responsabilité partagée entre l'État (à tous les niveaux) et les interlocuteurs sociaux, les entreprises et l'ensemble des citoyens en âge de travailler.

Il est important que les employeurs soient sensibilisés à l'importance de la formation de leurs travailleurs. Dans le même temps, certains groupes de travailleurs, de demandeurs d'emploi et certains inactifs doivent prendre davantage conscience des avantages qu'ils tireraient de formations destinées à prévenir l'obsolescence de leurs compétences ou à élever leurs qualifications à un niveau supérieur et, partant, à améliorer leurs chances de trouver un emploi. En particulier, les plus de 55 ans et les peu qualifiés devraient participer davantage à la formation et à l'éducation, et les entreprises devraient leur en donner la possibilité.

²⁵ La proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans interrogées dans le cadre de l'Adult Education Survey qui déclarent avoir suivi une formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois était en 2022 de 41,6 % pour la Belgique contre 49,4 % dans la zone euro. Selon l'enquête sur les forces de travail, en 2022, 21,5 % des 25-64 ans ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des 12 derniers mois, contre 26,1 % dans la zone euro. Si l'on considère la participation au cours des quatre dernières semaines, elle est encore plus faible : 11,1 % en Belgique en 2023 vs. 12,9 % dans la zone euro.

L'État a également une responsabilité importante dans le domaine de la formation, notamment en termes d'accompagnement des groupes à risque (cf. infra) et, plus largement, en définissant une stratégie générale qui tient compte à la fois de l'offre et de la demande de formation. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont déjà mis en place des parcours de formation. Depuis le 1er janvier 2024, un salarié à temps plein a droit, à titre individuel, à 5 jours de formation par an. Ce nombre de jours peut être modifié par une CCT sectorielle et ne s'applique pas aux entreprises de moins de 10 salariés. Le dialogue social doit faire partie du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Des politiques prospectives qui ne laissent personne sur le bord de la route

Il est important que l'offre de formation continue intègre les nouvelles compétences nécessaires aux transitions auxquelles nous sommes confrontés, notamment la transition numérique (comme l'IA) ; cela nécessite des politiques prospectives qui prennent en compte les nouveaux développements technologiques et les besoins du marché du travail.

En outre, les programmes de formation ne peuvent laisser personne sur le bord de la route. Dans ce contexte, il est indispensable que l'offre réponde également aux besoins de formation des groupes les plus vulnérables. Mais il sera également important, par exemple, que les services régionaux de l'emploi déploient des efforts suffisants pour accompagner les groupes à risque vers une formation appropriée et proposent également des formations appropriées.

De plus, les programmes de formation doivent pouvoir répondre aux besoins tant des grandes que des petites entreprises. Pour les petites entreprises ayant un nombre limité de travailleurs, des solutions doivent être recherchées afin de garantir la continuité de l'activité. Le recours à des initiatives de formation numérique peut offrir des possibilités dans ce domaine.

Le rôle majeur des fonds de formation

Les fonds de formation jouent un rôle important dans la reconversion des travailleurs dans le cadre de la double transition. Leur gestion paritaire permet à ces fonds d'être à l'écoute des besoins du terrain et d'être ainsi très bien placés pour détecter les évolutions rapides des compétences requises et organiser les formations, de manière pragmatique, en fonction de celles-ci²⁶.

Il est important que des ressources suffisantes continuent d'être allouées à ces fonds et que les pouvoirs publics apportent le soutien financier nécessaire à ces initiatives.

Pour maximiser leur efficacité, il faut également une bonne coopération/coordination entre les fonds de formation mais aussi entre ceux-ci et les initiatives de formation des Communautés et des Régions.

²⁶ Certains fonds sont de réels centres d'expertise et de compétences qui assurent un véritable travail de veille sectorielle en matière de métiers et de besoins en formations et en compétences à court, moyen et long terme, qui permet de calibrer des formations à la carte ou à la demande, des formations modulaires ou sur site pour s'adapter au timing de la production de l'entreprise ou aux réalités des PME. En réponse aux changements structurels du secteur, ils intègrent les dernières évolutions technologiques, structurelles et organisationnelles dans leurs nouvelles formations pratiques, afin d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les travailleurs du secteur.

3.2. Renforcer l'écosystème de l'innovation

Il est important de saisir les opportunités offertes par les nouvelles vagues technologiques, notamment à travers l'innovation et l'adoption de ces nouvelles technologies. Ce processus doit nous permettre de nous engager dans de nouvelles chaînes de valeur et de réaliser des gains d'efficacité, et il est également important pour relever de nombreux défis sociétaux (soins de santé, mobilité, neutralité carbone, indépendance technologique...).

Tant l'innovation que la diffusion de celle-ci nécessitent un système de recherche et d'innovation qui fonctionne bien et qui présente plusieurs caractéristiques, notamment une offre suffisante de compétences générales et spécialisées (cf. point 3.1). Nous abordons ci-dessous quelques autres éléments importants.

3.2.1. Renforcer l'écosystème de la R&D

Point de départ

Selon le European Innovation Scoreboard (EIS), notre pays fait partie du groupe des innovateurs notables (« Strong innovators »), notamment grâce à ses excellentes performances dans le domaine des copublications public-privé, des PME innovantes qui collaborent avec d'autres acteurs et des copublications scientifiques internationales. Les dépenses de R&D sont également élevées en Belgique. Ainsi, les dépenses de R&D des entreprises belges figurent parmi les plus élevées de tous les pays de l'UE.

Ces dépenses sont toutefois fortement concentrées, bien qu'il convienne de noter que toutes les entreprises n'ont pas la capacité de faire de la R&D. Les entreprises comptant au minimum 500 travailleurs sont responsables de près de la moitié de l'ensemble des dépenses de R&D, alors que les entreprises comptant moins de 10 travailleurs (95 % de toutes les entreprises) représentent seulement 5 % de ces dépenses. De plus, les dépenses allouées à la R&D sont concentrées dans un nombre limité de secteurs d'activité, avec une part importante dans le pharmaceutique et les services professionnels, scientifiques et techniques, qui représentaient ensemble en 2021 47 % des dépenses de R&D totales. Il n'en reste pas moins que différents secteurs d'activité affichent une part des dépenses totales de R&D plus élevée qu'en moyenne en Europe. Ainsi, une précédente analyse effectuée par le CCE (2021) a révélé que la production de métaux de base, les services financiers et d'assurance et le secteur alimentaire en Belgique font beaucoup de R&D en comparaison avec d'autres pays européens²⁷.

Par rapport à la moyenne européenne, l'impact de la R&D et de l'innovation sur l'emploi, mesuré dans l'EIS comme la part de l'emploi dans les entreprises à forte intensité de connaissances et innovantes, est élevé. Cependant, nous observons que les excellentes performances en matière de R&D ne s'accompagnent pas d'une forte croissance de la productivité au niveau macro. La constitution de capital intellectuel et l'exportation de produits de moyenne et de haute technologie et de services à forte intensité de connaissances sont également faibles par rapport à la moyenne de l'UE.

²⁷ Ces chiffres portent sur l'année 2017. En raison de données manquantes, le groupe de référence a été limité aux pays suivants : DK, DE, IE, ES, FR, IT, AT, PT, FI et VK.

Un soutien à la R&D qui maximise le potentiel de croissance et contribue à trouver des solutions aux défis sociétaux

Les bons résultats de la Belgique en matière de R&D vont de pair avec l'un des niveaux les plus élevés d'aides publiques versées aux entreprises en faveur de la R&D, principalement à travers des avantages fiscaux. Il est dès lors crucial que ces aides participent un maximum à la création de valeur sociétale.

Et ce en premier lieu à travers leur contribution à la croissance économique. Cela requiert une innovation en matière de processus et de produits et la valorisation de cette innovation. Pour ce dernier point, les jeunes entreprises sont importantes. En effet, ce sont typiquement les start-ups qui mettent des innovations sur le marché, tout en stimulant les entreprises existantes à innover.

De plus, il est également important que le soutien à la R&D contribue à la recherche de solutions aux défis sociétaux. L'innovation sera par exemple primordiale pour réaliser la transition vers une économie climatiquement neutre. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les marchés sous-investissent dans les technologies propres (dépendance au sentier qui engendre souvent des blocages, échecs de coordination, pas de débouchés (ou pas encore assez développés, etc.)). Mais nous avons aussi besoin de plus d'innovation pour une meilleure santé, une meilleure autonomie stratégique, etc.

Renforcer l'approche coordonnée de la R&D

Il est essentiel de renforcer la coopération entre les différents acteurs de la R&D et de l'innovation - monde académique, centres de recherche et entreprises. La coopération entre les acteurs opérant dans différentes régions de notre pays et travaillant sur des thématiques similaires doit notamment être renforcée (pensez aux centres sectoriels de recherche collective, aux pôles de compétitivité wallons, aux « speerpuntclusters » flamands et aux centres de recherche stratégique). Mais la coopération internationale sera également importante, surtout pour un petit pays comme la Belgique.

3.2.2. S'engager à poursuivre la numérisation, avec une attention particulière pour l'IA***Point de départ***

Les technologies numériques sont à l'origine de nombreuses innovations actuelles et sont un moteur de la croissance de la productivité. Selon Draghi (2024), la faible croissance de la productivité dans l'UE est largement imputable à l'insuffisance des investissements dans les technologies numériques et de leur adoption. Il sera donc important de poursuivre la numérisation et de ne pas manquer la prochaine vague numérique, à savoir celle de l'intelligence artificielle.

Notre pays doit examiner comment il peut soutenir la politique européenne en la matière et dans quels domaines il peut s'engager dans l'écosystème européen de l'IA. Mais comme indiqué précédemment, il sera avant tout important de miser sur une application large et structurelle de l'IA dans le reste de l'économie.

Il existe déjà des indications claires que l'IA entraînera une révolution dans plusieurs secteurs dans lesquels l'Europe est spécialisée. Les exemples incluent l'utilisation de l'IA pour accélérer et améliorer le processus de développement de médicaments dans le secteur pharmaceutique, pour générer des contenus créatifs pour le marketing et les ventes dans divers secteurs, pour gérer le réseau électrique dans le cadre d'une production d'énergie décentralisée, ... Par conséquent, l'intégration verticale de l'IA dans les activités économiques existantes sera cruciale pour ne pas perdre du terrain par rapport au reste du monde et pour réaliser une croissance de la productivité.

Dans le contexte européen, la Belgique obtient d'assez bons résultats en termes d'adoption de l'IA (4e place sur 27), mais en termes absolus, la proportion d'entreprises utilisant au moins une technologie d'IA reste limitée (14 %) et loin de l'objectif européen de 75 %. En outre, il existe un écart important dans l'adoption de l'IA entre les grandes et les petites entreprises. Il est donc important de miser (davantage) sur une adoption large des technologies numériques et de l'IA en particulier.

Un cadre réglementaire propice à l'innovation garantissant des systèmes d'IA fiables tout en respectant les droits de base fondamentaux

Compte tenu de l'évolution rapide de l'IA, il est important de veiller à ce que le cadre réglementaire continue à maîtriser les risques liés à l'IA et se développe en tenant compte de l'humain (IA centrée sur l'humain), et ce sans compromettre la capacité d'innovation.

Afin d'encourager l'expérimentation et l'adoption de l'IA dans les différents pays, la mise en place de sandboxes²⁸ – des environnements de test sécurisés pour expérimenter sans risques – s'avère aussi essentielle.

Renforcer l'écosystème des données

L'entraînement des modèles d'IA nécessite de grands volumes de données de qualité. L'Europe est clairement à la traîne dans ce domaine. Il est important que de nouvelles mesures soient prises au niveau européen pour répondre à cette situation et pour instaurer un véritable marché unifié des données.

Mais des efforts doivent également être faits en Belgique pour renforcer l'écosystème des données. Il est important que les autorités compétentes développent le plus rapidement possible une stratégie en matière de données - alignée et intégrée dans la stratégie européenne pour les données - qui favorise la disponibilité et l'accessibilité de données fiables (par exemple, les données sur la (les soins de) santé) et facilite l'échange mutuel de données. Dans ce contexte, il convient par exemple d'encourager la mise en place d'infrastructures de partage de données sûres et efficaces et de s'efforcer de développer l'expertise et les compétences nécessaires pour évoluer dans l'écosystème des données. Lors de la mise à disposition de données publiques, il est important de veiller à ce que les gains économiques

²⁸ Les sandboxes (ou « sas ») réglementaires sont des cadres concrets qui permettent de tester des technologies, des produits, des services ou des approches innovants. Les clauses d'expérimentation, qui constituent souvent la base juridique des sas réglementaires, sont des dispositions permettant aux autorités chargées de mettre en œuvre et de faire appliquer la législation de faire preuve au cas par cas d'une certaine souplesse. Ces sas réglementaires doivent être assortis de garanties appropriées et s'appliquent uniquement pour une durée limitée.

résultant de leur utilisation soient partagés équitablement. Enfin, des initiatives sont également nécessaires pour promouvoir l'utilisation des données et favoriser une culture des données.

Parallèlement à la stratégie en matière de données, des efforts doivent également être déployés pour garantir une infrastructure de données et de connectivité de haute qualité. Des investissements substantiels seront nécessaires à cet effet, tant au niveau européen que national. En ce qui concerne la Belgique, la CE note dans son dernier Digital Decade Report que, malgré les progrès réalisés, l'infrastructure est loin derrière la moyenne européenne en matière de déploiement du réseau de fibre optique (FTTP) et de couverture 5G, et qu'il est donc important de poursuivre les efforts (annoncés). En termes d'infrastructures de calcul et de stockage, il sera important d'identifier les besoins actuels et futurs, et la manière dont ils peuvent être satisfaits. En outre, il convient de veiller à ce que cette capacité soit suffisamment accessible aux PME et aux jeunes entreprises. Dans son Digital Decade Report pour la Belgique, la Commission européenne indique que la Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne l'adoption de l'informatique en nuage, y compris par les PME, mais qu'elle doit favoriser une large adoption de l'infrastructure et des services informatiques en nuage de nouvelle génération. (CE, 2024, p. 6)

Soutenir les PME dans la poursuite de leur numérisation

Les PME doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Ces entreprises ont généralement un degré de numérisation initial plus faible, ce qui complique l'adoption de technologies plus avancées (telles que l'IA). Par exemple, ces entreprises ne disposent généralement pas de l'infrastructure numérique et des flux de données nécessaires pour entraîner, tester et déployer des applications d'IA. Si l'adoption des technologies numériques par les PME en Belgique est supérieure à la moyenne de l'UE, l'écart entre les grandes et les petites entreprises y est plus important que dans le reste de l'Europe. Selon la CE (2024), il sera donc crucial, pour stimuler la numérisation des petites entreprises en Belgique, de soutenir davantage les PME dans ce domaine. Les partenariats (p.ex. sous la forme de centres sectoriels de recherche collective, d'organisations de clusters...) peuvent par exemple être utiles à cet égard, à la fois en termes de sensibilisation/conscientisation et en investissant dans des éléments de base communs qui sont importants pour de nombreuses entreprises du secteur (p.ex. des formations communes, un coaching spécifique, des explications sur le respect des réglementations, la cyber-résilience des entreprises...).

Réduire la fracture numérique

L'adoption des nouvelles technologies nécessite également que les nouvelles solutions technologiques soient acceptées par le grand public dans la mesure du possible et que tout le monde puisse y participer. Ceci est particulièrement vrai pour les TIC, qui risquent d'entraîner l'exclusion sociale et économique des plus vulnérables.

Il sera donc important de continuer à réduire la fracture numérique. Si de plus en plus de ménages disposent d'internet (en partie grâce à l'effet COVID), 11 % des citoyens appartenant à la catégorie des revenus les plus faibles n'avaient toujours pas d'accès à internet en 2022. Le déficit de compétences reste également important ; les connaissances en matière de sécurité en ligne, par exemple, sont une source d'inquiétude : 28 % des Belges n'auraient

aucune connaissance de base en matière de sécurité en ligne (De Cort et Van Overbeke, 2023).

Il est donc important, comme l'a recommandé [l'avis de la CCS « Consommation »](#) de fin 2020, de reconnaître l'accès à internet comme un droit fondamental et, par exemple, d'accorder automatiquement le tarif social pour l'internet fixe. Des efforts supplémentaires doivent également être déployés en matière de littératie et de compétences numériques, non seulement au cours de la scolarité, mais aussi pour l'ensemble de la population. D'une manière générale, il est nécessaire d'avoir une vision 'e-inclusion'. Toute vision en matière de numérisation inclusive doit être élaborée de manière participative, avec l'ensemble des intervenants. Parmi ceux-ci figurent les spécialistes techniques et juridiques, les différents niveaux de pouvoir, la société civile et les différents groupes cibles et vulnérables et profils numériques.

Enfin, il est important que les citoyens et les consommateurs qui ne peuvent pas embarquer dans le train numérique puissent toujours avoir accès aux services essentiels (tels que les services bancaires, postaux ou administratifs). Dans ce contexte, il est impératif que les citoyens continuent à disposer d'alternatives non numériques pour les services publics. Les entreprises qui ont besoin de ces alternatives doivent également pouvoir compter sur un soutien, par exemple en se voyant proposer un guichet unique.

3.2.3. Faciliter la dynamique des entreprises

Point de départ

Le processus de dynamique des entreprises doit être facilité. Les nouvelles entreprises sont souvent à la pointe du développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes pour la transition numérique et écologique de l'économie. En outre, elles sont souvent à l'avant-garde dans l'utilisation de ces technologies et poussent ainsi les entreprises existantes à innover plus intensément afin de dépasser leurs concurrents.

La Belgique est l'un des pays de l'UE où le dynamisme des entreprises est le plus faible. Malgré une augmentation récente, le taux de création d'entreprises reste faible, en particulier en ce qui concerne les entreprises employant du personnel. En outre, la part des entreprises à forte croissance en Belgique est nettement inférieure à la moyenne de l'UE. Dans le même temps, le taux de sortie des entreprises belges et le nombre de faillites sont faibles, ce qui peut indiquer que des entreprises structurellement en mauvaise santé poursuivent trop longtemps leurs activités. (CE, 2024 ; CNP, 2021)

Renforcer l'accès au capital-risque

La disponibilité d'un financement approprié et l'utilisation de celui-ci sont importantes à la fois pour le démarrage et le développement des entreprises innovantes. Une source importante de financement est le capital-risque (venture capital)²⁹. Le recours au capital-risque est faible en Belgique/Europe.

²⁹ En effet, un financement par l'emprunt trop important peut constituer une stratégie risquée pour les entreprises en croissance, car les flux de trésorerie futurs sont inconnus et incertains et peuvent varier considérablement dans

Ceci est en partie lié à la faiblesse relative de la demande de capital-risque, reflétant, entre autres, l'aversion au risque relativement élevée des entreprises belges et leur préférence à se financer par des ressources internes afin de garder le contrôle. Mais la demande limitée de capital-risque serait aussi partiellement imputable à un manque de connaissances et de compétences au sein des entreprises en croissance en matière de financement non bancaire.

En outre, l'écosystème qui entoure l'offre de capital-risque est trop fragmenté, trop petit et pas suffisamment international (CCE, 2019). Un marché européen des capitaux est nécessaire. Dans ce contexte, les sociétés d'investissement nationales devraient être davantage encouragées à participer aux initiatives européennes visant à accroître la solidité financière des fonds européens de capital-risque.

Assurer un bon fonctionnement du marché

Il est nécessaire de mettre en place un cadre concurrentiel qui facilite davantage l'entrée et la croissance de nouvelles entreprises innovantes. Les autorités de la concurrence ont un rôle important à jouer à cet égard et doivent être suffisamment tournées vers l'avenir et agiles, par exemple en tenant compte lors de l'évaluation des fusions dans le secteur technologique du potentiel d'innovation futur (et pas seulement des effets sur les prix). (Draghi, 2024b, p. 299)

Toutefois, le bon fonctionnement du marché n'est pas seulement une question de concurrence ; il peut également être entravé par des barrières réglementaires à l'entrée, à l'expansion et à la sortie des entreprises. Dans ce contexte, la CE (2024a) note que les restrictions (commerciales) élevées dans certains secteurs de services belges peuvent jouer un rôle dans le faible dynamisme des entreprises. De manière générale, il est important de disposer d'un cadre réglementaire qui n'entrave pas l'entrée de nouvelles entreprises à haut potentiel et la sortie ou la réorientation des entreprises les moins efficaces, et qui permet aux entreprises de se développer. Il est donc nécessaire, lors de l'élaboration des réglementations, de ne pas perdre de vue ces effets et de tenir compte de ces éléments lorsqu'il s'agit de mettre en balance d'autres intérêts en jeu.

Le CCE a souligné à plusieurs reprises le rôle important que l'Autorité belge de la concurrence (ABC) pourrait jouer dans ce domaine. À cette fin, l'ABC doit disposer de moyens suffisants pour - en plus de poursuivre les pratiques anticoncurrentielles et de contrôler les grandes opérations de concentration et de fusion et les abus de position de dépendance économique (B2B) - procéder à une analyse approfondie de tous les secteurs de l'économie belge.

Mais une action est également nécessaire au niveau européen. Actuellement, la fragmentation de la réglementation européenne alourdit le fardeau réglementaire, ce qui a pour effet que seules les grandes entreprises - souvent basées en dehors de l'UE - ont la capacité financière de faire face aux coûts de mise en conformité. Pour cette raison, de jeunes entreprises technologiques innovantes peuvent choisir de ne pas opérer dans l'UE. (Draghi,

le temps, alors que les paiements d'intérêts et le remboursement de la dette suivent un calendrier fixe et doivent donc être effectués périodiquement. En outre, les intermédiaires traditionnels tels que les banques n'ont souvent pas les connaissances nécessaires pour évaluer les projets risqués et les idées novatrices basées sur des technologies complexes, et les jeunes entreprises n'ont souvent pas les ressources internes et la réputation nécessaires pour « signaler » leur qualité aux investisseurs.

2024a, p. 22) Il est donc important que la Belgique soutienne au niveau européen l'importance d'une meilleure harmonisation des réglementations au sein de l'Europe. Des mesures simples pourraient être prises, en particulier dans le domaine de l'harmonisation administrative.

Atteindre les objectifs en réduisant au maximum la charge administrative et garantir la sécurité juridique

Il est nécessaire d'améliorer l'évaluation de la réglementation aussi bien ex ante que ex post. Lors du choix de la solution, il convient d'opter pour celle qui permet d'atteindre les objectifs fixés de la manière la plus efficace possible, en tenant compte de la possibilité de mise en application et du coût de la charge administrative liée au respect de la réglementation. Les ressources et le temps utilisés pour se conformer à la réglementation ne peuvent en effet être consacrés à d'autres activités, comme l'innovation.

Dans son rapport pays, la CE souligne que la lourdeur et la complexité de la réglementation entravent le climat entrepreneurial en Belgique. La charge administrative pesant sur les entreprises est élevée en Belgique, notamment en matière de fiscalité et de droit du travail. Les coûts de mise en conformité auxquels les PME sont confrontées pour les systèmes fiscaux et du travail sont relativement élevés en Belgique, en particulier pour les entreprises qui doivent gérer plusieurs systèmes régionaux (CE, 2024, p. 9).

Il convient donc d'examiner dans quelle mesure les procédures peuvent être simplifiées, en s'assurant que les objectifs de la réglementation soient toujours atteints. La poursuite du développement d'une administration numérique pourrait également réduire considérablement le temps nécessaire à l'accomplissement des procédures administratives. Une administration numérique permet en outre un service public plus ciblé dans le cadre des échanges avec les citoyens et les entreprises. Il est important que l'on continue à investir dans ce domaine, en prêtant toujours attention aux personnes qui ont moins de compétences numériques (cf. supra). Il est nécessaire de travailler le plus possible selon le principe « only once ». Lors de l'élaboration d'une stratégie de numérisation, les autorités doivent veiller à ce que les applications soient développées de manière à maximiser les synergies avec d'autres services publics.

Enfin, il est également important que le cadre réglementaire soit clair, cohérent et suffisamment stable pour offrir aux investisseurs la sécurité juridique nécessaire.

Le rôle moteur de la demande

En influençant la demande, les pouvoirs publics peuvent fournir aux start-ups un marché pour leurs produits et services. Outre les signaux-prix et la réglementation, les marchés publics ont un rôle important à jouer à cet égard. En Belgique, lorsque l'attribution des marchés publics se fait au prix le plus bas, cela n'est pas toujours conciliable avec cet impératif.

L'accès des PME aux marchés publics doit également être facilité en garantissant le principe de proportionnalité. En Belgique, cet accès reste très complexe et le pays est l'un des plus mauvais élèves européens en la matière. Le CCE s'est prononcé à ce sujet dans son avis « [Vers des marchés publics plus durables, qui soutiennent l'activité et l'emploi local](#) ». Toutes

les composantes du concept de durabilité (économique, sociale, éthique, environnementale et respect des droits de l'homme) doivent être prises en compte.

En outre, les pouvoirs publics peuvent également orienter davantage la demande privée, par exemple vers des modèles de consommation et d'investissement durables. La stabilité de la direction choisie est toutefois cruciale pour le succès de cette politique de la demande.

3.3. Renforcer l'investissement public

3.3.1. Point de départ

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, de nombreux investissements sont nécessaires pour relever les défis sociétaux, non seulement privés mais aussi publics. Bien que la formation brute de capital fixe par le secteur public ait augmenté au cours de la dernière décennie, le stock net de capital fixe du secteur public a diminué en pourcentage du PIB, passant de 50 % en 1995 à 44 % en 2022.

À politiques inchangées, la formation brute de capital fixe du secteur public sera de 2,8 % du PIB en 2029, tandis qu'en 2020, le gouvernement fédéral s'est fixé pour objectif d'atteindre un ratio d'investissement public de 4 % du PIB d'ici à 2030.

3.3.2. Maintenir les niveaux d'investissement

Continuer à renforcer l'investissement public est une priorité politique. Les efforts que la Belgique devra déployer dans les années à venir pour assainir ses finances ne doivent pas se faire au détriment de l'investissement. L'augmentation des investissements publics est précisément un levier essentiel sur la voie de l'assainissement. Ceux-ci soutiennent en effet la croissance économique, et donc les ressources financières dont disposent les pouvoirs publics. En outre, des investissements publics suffisants sont nécessaires pour nous inscrire dans une période d'ajustement budgétaire en sept ans au lieu de quatre (cf. infra).

3.3.3. Choisir des investissements à impact

Dans le même temps, la Belgique est confrontée à des défis majeurs en matière de soutenabilité des finances publiques (cf. infra). Il sera donc important d'allouer correctement les fonds publics.

Lors de la sélection des investissements, il convient d'adopter une approche à long terme et de prendre en compte les critères d'une période d'ajustement budgétaire en sept ans, qui exigent des autorités belges qu'elles mettent en œuvre des réformes et réalisent des investissements qui améliorent la résilience et le potentiel de croissance, soutiennent la viabilité budgétaire et répondent aux priorités communes de l'UE, y compris les transitions environnementale et numérique, la sécurité énergétique ou les risques géopolitiques.

Il est important de rappeler le rôle du Comité d'étude sur les investissements publics (CEIP). Le CEIP a été créé en septembre 2023 en vue de centraliser et de développer de l'expertise en matière d'investissements publics au niveau fédéral et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique d'investissement. Le CCE demande que le CEIP reçoive les fonds nécessaires pour mener à bien les missions qui lui ont été assignées. Ces missions ont en

effet tout leur sens dans le contexte de la double transition (écologique et numérique), qui nécessite une perspective à long terme. En s'appuyant sur une vision stratégique de long terme, tenant compte d'un cadre budgétaire serré, le CEIP pourra jouer un rôle central dans l'orientation et la coordination des investissements publics, contribuant à la fois à la modernisation des infrastructures et au développement de projets innovants, créateurs de valeur et répondant aux défis sociétaux.

Les investissements publics doivent avoir un effet d'entraînement significatif sur l'investissement privé et sur sa résilience en général, ainsi qu'un effet multiplicateur démontrable sur le reste de l'économie.

Étant donné que la plupart des investissements publics relèvent de la compétence des Communautés, des Régions et des administrations locales, l'impact des investissements dépend également d'une coordination budgétaire suffisante entre les sous-entités. De plus, le nouveau cadre fiscal européen encourage un plan d'investissement intégré.

3.3.4. Nécessité de renforcer l'approche européenne

La réalisation d'investissements publics appropriés requiert des marges budgétaires. Mais il est également nécessaire de renforcer l'approche européenne afin d'augmenter le budget des investissements de transition pour les États membres et de permettre la mise en place de conditions de concurrence équitables entre eux. La création d'une « capacité budgétaire » commune financée par un endettement commun doit permettre de relancer les investissements publics européens et de soutenir la double transition - numérique et écologique -, sur le modèle de la Facilité pour la reprise et la résilience. Par ailleurs, la création d'une « capacité budgétaire » commune pourrait renforcer le marché unique européen en finançant des initiatives qui s'inscrivent dans une politique industrielle coordonnée, suppriment les barrières commerciales et stimulent une concurrence loyale. Elle permettrait de mieux répondre aux chocs économiques et aux crises financières susceptibles d'affecter différents États membres de l'UE.

3.4. Favoriser et faciliter le trajet vers l'emploi qualitatif

3.4.1. Améliorer les transitions sur le marché du travail et la mobilité professionnelle

Les indicateurs de transitions sur le marché du travail publiés par Statbel montrent que plus une personne est éloignée du marché du travail, qu'elle soit inactive ou au chômage, plus la transition vers l'emploi est lente³⁰. Lorsque le chômage et l'inactivité s'inscrivent dans la durée, les chances de se réintégrer sur le marché du travail diminuent encore plus. Un rapport du Conseil supérieur de l'emploi (2024) en fait également le constat pour les personnes en incapacité de travail, dont le retour à l'emploi devient plus difficile à mesure que la durée de l'incapacité s'allonge³¹. Cela s'explique par la gravité croissante des problèmes de santé et l'érosion des compétences ou des liens avec le monde du travail. Des facteurs personnels, comme la perte de confiance, la peur de reprendre le travail ou des changements dans le contexte familial, peuvent également compliquer cette reprise (*ibid.*, 2024).

D'un autre côté, une étude de l'Université de Gand (D'Hert et al., 2024) montre que les perceptions vis-à-vis des chômeurs et des inactifs sur le plan de la motivation, des compétences et de la productivité peuvent éventuellement constituer un frein pour retrouver un emploi, avec toutefois des nuances en fonction des raisons de l'interruption de l'activité et de la fréquence du chômage (de la période, de la région ou du secteur d'activité)³².

Il importe d'agir pour éviter le chômage et l'inactivité de longue durée, afin de permettre aux individus de retrouver le plus tôt possible le chemin vers l'emploi. Améliorer l'accès à diverses opportunités de formation, tant formelles qu'informelles, ainsi qu'instaurer une culture d'apprentissage tout au long de la vie pour développer de nouvelles compétences, notamment numériques, est essentiel pour renforcer l'employabilité et sécuriser les parcours professionnels des personnes.

Par ailleurs, le niveau d'instruction est un facteur essentiel pour l'intégration professionnelle. Une étude conjointe d'Unia et du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2019) a souligné que les personnes peu qualifiées sont particulièrement impactées par la transformation

³⁰ Selon Statbel, 86,2 % des inactifs âgés entre 15 et 64 ans en 2022 (soit 1,92 million de personnes) sont restés inactifs en 2023, 9,8 % ont retrouvé du travail et 4 % étaient au chômage. Parmi les chômeurs en 2022, 29,5 % ont retrouvé un emploi en 2023, 43,5 % sont restés au chômage, et 27,0 % sont devenus inactifs. La stabilité de l'emploi reste forte, puisque 94,5 % des travailleurs en 2022 sont toujours en poste en 2023, 1,6 % étaient au chômage et 4 % étaient devenus inactifs. Ces chiffres illustrent les défis de réintégration sur le marché du travail (cf. [site internet de Statbel](#)).

³¹ L'étude indique que la probabilité de rester en incapacité diminue fortement au cours des premiers mois : après quatre mois, 58 % des individus ne sont plus concernés par l'incapacité. Cependant, au-delà de cette période de quatre mois, le risque d'incapacité prolongée augmente fortement. Après un an, 21 % des personnes restent en incapacité et parmi celles-ci, 80 % sont encore en incapacité un an plus tard (ce taux grimpe à 91 % pour celles malades depuis deux ans, atteignant 95 % après trois ans). Cela met en évidence deux groupes distincts : les personnes qui sortent rapidement de l'incapacité et celles à risque élevé d'incapacité de longue durée (*ibid.*, 2024, p.59).

³² Les personnes qui ont interrompu leur carrière pour suivre une formation sont les mieux perçues par les employeurs, suivies de celles qui se sont occupées d'un proche malade ou dépendant, puis des personnes ayant elles-mêmes été en situation de maladie. Les chômeurs, et davantage encore les chômeurs de longue durée, sont les moins bien notés. Les résultats mettent également en exergue que plus l'interruption est longue, plus l'embauche est difficile, sauf en cas de pause pour formation.

structurelle du marché du travail. En effet, la tertiarisation de l'économie entraîne une baisse des emplois industriels, souvent occupés par des travailleurs moins qualifiés ou d'origine migratoire, tandis que les emplois dans les services bénéficient surtout aux personnes diplômées de l'enseignement supérieur ([Ibid., 2019](#)). Il convient toutefois de préciser qu'il y a toujours des offres d'emplois qui ne demandent aucun niveau (ou très peu) de qualification³³.

Les avancées technologiques et la transition écologique modifient également les emplois et les compétences recherchées, ce qui peut rendre plus difficile la réintégration des personnes sans qualifications adaptées. Leur réintégration nécessite de favoriser la mobilité, que ce soit entre différents postes de travail au sein d'une même entreprise, d'un emploi à un autre, ou d'une situation de chômage ou d'inactivité vers un emploi. De plus, il est essentiel de leur offrir des opportunités de formation pour acquérir de nouvelles compétences ou suivre l'évolution de leur profession et ainsi contribuer positivement à leur employabilité. Une participation accrue des personnes aux dispositifs d'accompagnement et de soutien contribuera également à sécuriser leur parcours professionnel.

Toujours en matière de transition, un rapport du CCE a mis en lumière les difficultés particulières rencontrées par certains groupes vulnérables, tels que les jeunes peu qualifiés, les NEET et certains jeunes issus de l'immigration, à entrer sur le marché du travail ([CCE 2022-2210](#)). Alors que beaucoup de jeunes trouvent un emploi rapidement, les plus vulnérables peinent cependant à s'intégrer et commencent souvent par des emplois de courte durée dans des secteurs tels que l'Horeca et les services administratifs et de soutien (dont le secteur de l'intérim), qui exigent peu de qualifications ou d'expérience professionnelle. Il est nécessaire de soutenir l'insertion de ces jeunes et il importe également que le secteur public puisse montrer l'exemple, au moyen d'initiatives comme les « casernes du futur » et le « projet NEET » dans la défense.

Si les contrats temporaires offrent un tremplin pour les jeunes et les peu qualifiés, cela peut, notamment en cas d'alternances successives entre périodes d'emploi et de chômage, créer une instabilité financière et avoir un impact sur la carrière professionnelle. Il faut, par conséquent, essayer de limiter le recours aux contrats journaliers successifs. Les membres du CNT se sont déjà engagés à lutter contre cette dérive, en proposant des recommandations concrètes pour mieux encadrer l'utilisation de ces contrats (cf. [Avis n° 2310](#)).

Certains métiers souffrent d'un manque d'attractivité, ce qui a pour effet de décourager les candidats potentiels et de renforcer les déséquilibres entre l'offre et la demande d'emploi. Ce manque d'attractivité peut être lié à des conditions de travail exigeant des horaires irréguliers ou impliquant l'exposition à des risques, à des salaires peu compétitifs ou encore à des problèmes d'images ou de préjugés. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer l'image des métiers et des secteurs d'activité qui sont concernés, en s'inspirant des initiatives existantes. Par exemple, les membres de la Commission consultative spéciale

³³ 39 % des offres d'emplois reçues au VDAB au cours des 12 derniers mois (octobre 2023-novembre 2024) n'exigeaient aucune qualification ou maximum 2^e degré.
https://arvastat.vdab.be/arvastat_basisstatistieken_vacatures.html

« Construction », au sein du CCE, ont publié leur vision pour assurer les besoins de formation et d'emploi du secteur dans les années à venir (cf. [CCE 2021 - 1301](#)).

La mobilité professionnelle comporte également une dimension géographique, du fait que le marché du travail belge n'est pas uniforme. À cet égard, une mobilité accrue des zones à faible tension vers les zones à forte tension sur le marché du travail répondrait au moins en partie à ce problème. Ceci en appelle évidemment à se pencher sur des questions de transports, d'infrastructures, de marché immobilier, de barrières linguistiques, etc.

3.4.2. Supprimer les pièges à l'emploi

Plusieurs facteurs peuvent dissuader les personnes sans emploi d'accepter un poste. Dans le cas des emplois faiblement rémunérés, si l'écart entre l'allocation perçue et le revenu net est considéré comme insuffisamment attractif, cela peut constituer un frein à la reprise d'une activité professionnelle. À cela s'ajoutent la perte potentielle d'avantages sociaux et les coûts associés à la reprise d'une activité professionnelle, comme les frais de garde d'enfants et de transport³⁴. La situation familiale (par exemple, être parent solo), le manque d'accès aux services de transport et de garde d'enfants, souvent lié à la situation géographique du logement, ainsi que l'état de santé de la personne, figurent parmi les nombreux facteurs qui influencent la décision des individus de reprendre le chemin de l'emploi.

Une étude de l'Université d'Anvers ([Derboven et al., 2024](#)) a examiné l'impact de la reprise du travail sur le revenu net disponible des ménages après une période de chômage de longue durée³⁵. Les résultats indiquent que retrouver un emploi à temps plein reste financièrement avantageux, tandis qu'accepter un emploi à temps partiel sans accès à l'allocation de garantie de revenu (AGR³⁶) peut même engendrer une perte pour les ménages vivant avec un seul revenu³⁷. Notons que cette étude ne prend pas en compte les formes de rémunérations alternatives³⁸, les coûts associés à l'exercice d'un emploi, ni les avantages sociaux, qui pourraient avoir un impact sur les pièges à l'emploi.

Une autre analyse du Conseil supérieur des finances ([CSF, 2024](#)) s'est également intéressée aux pièges financiers à l'emploi³⁹ et en conclut que si des progrès ont été réalisés pour réduire les pièges à l'emploi, en particulier pour les bas revenus, grâce à l'introduction (en 1999) et l'extension (en 2023) du bonus à l'emploi⁴⁰, des défis subsistent pour certains groupes (Ibid.,

³⁴ Les frais de transport peuvent toutefois être compensés par le nouvel employeur.

³⁵ L'analyse évalue les gains relatifs selon le temps de travail (temps plein ou temps partiel à 50 %, 33 % et 20 %) pour des bas niveaux de salaire (équivalent à 100 % ou 130 % du revenu minimum garanti) et dans diverses configurations familiales.

³⁶ Si un chômeur reprend un emploi à temps partiel, il peut, sous certaines conditions, percevoir une allocation à charge de l'ONEM en plus de sa rémunération (<https://www.onem.be/citoyens/travail-a-temps-partiel/avez-vous-droit-a-l-allocation-de-garantie-de-revenus->).

³⁷ Les ménages vivant avec un seul revenu englobent les célibataires, les familles monoparentales, les couples avec ou sans enfants mais disposant d'un seul revenu.

³⁸ Il convient de souligner que diverses formes de rémunérations alternatives, pouvant s'ajouter au salaire de base, participent à accroître l'écart entre l'allocation et le revenu net disponible

³⁹ L'étude prend en compte 5 types de ménages différents, pour 3 niveaux de revenu du travail différents (salaire minimum, 67 % du salaire moyen et salaire moyen).

⁴⁰ Le bonus à l'emploi correspond à un système de réduction des cotisations à charge du travailleur qui est d'application depuis le 1er janvier 2000. Il vise à garantir un salaire net plus élevé aux travailleurs dont le salaire

2024, p. 19-20). Les auteurs de l'étude soulignent toutefois que les motivations pour travailler ne sont pas toujours purement financières. Les chômeurs peuvent privilégier l'accès à des opportunités futures ou à des droits sociaux (comme la pension), même si le bénéfice immédiat est limité.

Les dispositifs d'aide doivent continuer à remplir leur rôle de protection contre la pauvreté et les risques de pauvreté, en garantissant un revenu de remplacement en cas de maladie, de perte d'emploi, d'accident du travail, etc. Dans le même temps, les pièges liés au chômage ou à l'inactivité doivent être évités et globalement, le retour à l'emploi doit être favorisé. Il est également essentiel de rappeler l'importance de garantir la soutenabilité sociale et financière de la sécurité sociale, tout en soulignant que l'emploi reste un levier clé pour lutter efficacement contre la pauvreté.

3.4.3. Réduire les risques d'incapacité et d'invalidité

Une catégorie importante de la population inactive en Belgique est constituée par les invalides, c'est-à-dire les personnes qui sont en incapacité de travailler de longue durée (depuis plus d'un an). Au 31 décembre 2022, l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI) dénombrait 502 371 personnes (salariés, indépendants et chômeurs) en invalidité, dont environ 60 % de femmes. Par rapport à 2018, cela correspond à une hausse de 17,8 % du nombre de personnes invalides.

L'augmentation des cas d'invalidité est liée au relèvement de l'âge de la pension, à la participation accrue des femmes au marché du travail, au vieillissement de la population, aux conditions plus strictes de sortie anticipée du marché du travail (RCC⁴¹), ainsi qu'à l'augmentation de pathologies comme les troubles mentaux (+22,5 % entre 2018 et 2022) et les maladies ostéo-articulaires (+20,4 % entre 2018 et 2022). Les conditions de l'accueil, l'environnement de travail et les caractéristiques du poste de travail jouent également un rôle important dans le retour à l'emploi des personnes en invalidité.

Parmi les troubles mentaux, le nombre croissant de burn-out et de dépressions attire l'attention du Conseil. À ce sujet, l'INAMI⁴² a estimé qu'en 2022, un quart (25 %) des personnes en incapacité de travail de longue durée souffraient de burn-out ou de dépression (7,8 % étaient en burn-out et 17,2 % en dépression). Les femmes sont les plus concernées du fait qu'elles représentent plus de 2/3 des cas d'invalidité pour burn-out ou dépression. Parmi les différentes tranches d'âge, les travailleurs de plus de 50 ans sont les plus touchés, bien que les 25-39 ans connaissent la plus forte augmentation (+131 % en 5 ans). Chez les travailleurs indépendants, on observe également une forte hausse des cas (+61,93 % en 5 ans).

est bas, sans augmentation du salaire brut. Le salaire mensuel de référence est plafonné à 3 207,40 euros bruts pour le volet bas salaire et à 2 723,36 euros bruts pour le volet très bas salaire (https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/deductions/workers_reductions/workbonus.html).

⁴¹ Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC).

⁴² <https://www.inami.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-indemnites/incapacite-de-travail-combien-de-burnouts-et-de-depressions-de-plus-d-un-an-quel-cout-pour-l-assurance-indemnites#le-visage-2022-de-ces-invalidites-pour-burnout-ou-depression>.

En 2017 et 2018, les membres du CNT ont développé une approche spécifique pour aider les entreprises à prévenir les troubles psychosociaux, en particulier le burn-out. Cette approche a été testée à travers des projets pilotes dans certaines entreprises, puis évaluée par des experts universitaires, permettant ainsi d'identifier les pratiques efficaces. En novembre 2023, le CNT a émis six recommandations spécifiques visant à améliorer les actions de prévention dans les entreprises. À plus grande échelle, l'objectif est d'encourager les entreprises et les secteurs à adopter ces bonnes pratiques en matière de bien-être psychosocial et de prévention du burn-out. Face à la hausse continue des cas d'invalidité et à l'absence de progression des sorties du dispositif (pour l'instant), malgré des efforts renforcés pour encourager la réintégration, le Conseil estime qu'il est nécessaire de poursuivre les actions de prévention dans ce domaine.

3.4.4. Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

La conciliation entre vie privée et vie professionnelle constitue une vraie préoccupation pour les générations actuelles et futures. Depuis les années 1990, on constate une hausse significative du taux d'emploi des femmes en raison, notamment, de l'expansion du secteur des services et de l'amélioration des systèmes de garde d'enfants. Malgré ces progressions, on observe que davantage de femmes que d'hommes travaillent à temps partiel et qu'elles recourent plus souvent aux systèmes de congé pour assumer des tâches de soins (que ce soit à l'égard d'un enfant ou d'une personne malade). Cela représente souvent un frein à leur carrière, les éloignant du marché du travail et les empêchant d'accéder à des postes plus élevés.

Pour renforcer la position des femmes sur le marché du travail, les membres du Conseil mettent en exergue deux recommandations. Premièrement, il faut développer les services d'aide, de soins et d'accueil pour les enfants et les personnes dépendantes, en veillant à leur disponibilité, leur qualité et leur accessibilité géographique, financière et en termes d'horaires. À cet égard, les familles monoparentales doivent également être mieux soutenues en bénéficiant d'un meilleur accès aux services de soins et de garde. En outre, les membres plaident également en faveur d'une réforme, initiée par les partenaires sociaux, des systèmes de congés qui favoriserait davantage l'implication des hommes dans les tâches de soins. Ce n'est qu'en favorisant une meilleure répartition des responsabilités familiales et des tâches domestiques que les femmes seront plus disponibles sur le marché du travail.

3.5. Accélérer la transition vers une économie circulaire

3.5.1. Point de départ

La transition vers une économie circulaire est importante non seulement pour lutter contre les changements climatiques et protéger la biodiversité, mais aussi en raison de l'avantage concurrentiel et de la résilience que cette transition peut offrir à l'économie belge. Une économie circulaire est en effet une manière de garantir la disponibilité et l'accessibilité des ressources naturelles et d'en augmenter la sécurité d'approvisionnement. En outre, l'économie circulaire offre des possibilités d'innover et de développer de nouvelles activités économiques et des métiers correspondants. Elle favorise aussi la création d'emplois locaux

(notamment pour des profils vulnérables), en encourageant la mise en place de filières de réemploi, de réparation, de recyclage et de récupération à l'échelle régionale.

Notre pays peut se targuer d'une grande expertise technologique dans le domaine de l'économie circulaire et se classe aujourd'hui parmi les premiers pays européens en termes de taux d'utilisation circulaire des matériaux.

3.5.2. Nécessité d'un plan d'action interfédéral en faveur de l'économie circulaire

Il est important que notre pays puisse conserver et développer cette position de force et accélérer la transition vers une économie circulaire.

Étant donné qu'une économie circulaire touche à diverses dimensions (sociale, environnementale, économique, mais également géopolitique) et à de nombreux champs d'intervention politique (innovation, politique industrielle, politiques de l'emploi, formation, insertion sociale, transports, aménagement du territoire, énergie, climat etc.), la transition exige l'alignement de différents domaines politiques.

Les compétences dans ces domaines relèvent de différents niveaux de pouvoir. Il faut donc une vision stratégique interfédérale à long terme (portée par le niveau fédéral et par les Régions) qui soit ensuite concrétisée dans un plan d'action interfédéral, intégré et cohérent qui respecte la répartition des compétences et tienne compte des spécificités socio-économique de chaque Région. Ce plan d'action devrait aussi pouvoir évoluer et être adapté pour maintenir une cohérence avec le futur programme de travail « Économie circulaire » de la Commission européenne.

Dans leur récent avis « Accélérer la transition vers une économie circulaire » ([CCE 2024-2568](#)), le CCE, le CFDD et la CCS « Consommation » soulignent un certain nombre de priorités fédérales pour le développement d'une telle stratégie.

3.6. Préserver la soutenabilité des finances publiques

3.6.1. Point de départ

Préserver la soutenabilité des finances publiques est essentiel pour maintenir l'autonomie dans les choix politiques et garantir l'avenir de notre système de protection sociale à long terme, en particulier face aux défis des transitions démographique, écologique et technologique⁴³. Une dette publique élevée et croissante est susceptible d'accroître la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et des primes de risque.

⁴³ En effet, une augmentation sensible des dépenses publiques sera nécessaire dans les années à venir pour faire face aux coûts croissants du vieillissement, pour intégrer l'émergence de nouveaux développements technologiques et modifier les chaînes de valeur existantes, voire en créer de nouvelles, pour rester compétitif et innovant, et pour atteindre les objectifs climatiques.

Avec un déficit budgétaire estimé à 4,6 % du PIB et une dette publique atteignant 103,4 % du PIB en 2024, les finances publiques de la Belgique sont confrontées à un défi particulier dans le nouveau cadre européen. À politiques inchangées, le déficit budgétaire continuerait de se creuser en raison de l'augmentation des coûts du vieillissement et des dépenses liées à la transition écologique. Le lancement d'une procédure concernant les déficits excessifs à l'encontre de la Belgique renforce l'importance de la mise en œuvre de mesures budgétaires.

Conformément à la réglementation européenne, la Belgique doit soumettre à la CE un plan budgétaire et structurel national à moyen terme. Ce plan a essentiellement pour objectif de limiter le taux de croissance nominal des dépenses primaires nettes financées au niveau national par rapport au taux de croissance nominal actuel, afin de parvenir à un déficit nominal ne dépassant pas 3 % et à un déficit structurel à long terme n'excédant pas 1,5 %.

Dans son [rapport du 11 octobre 2024](#), le CCE formule quelques recommandations à ce sujet.

3.6.2. Nécessité d'un accord rapide avec la CE sur la trajectoire d'ajustement budgétaire sur sept ans

Dans le cadre fourni par la CE, le CCE considère qu'il est approprié pour les autorités belges de souscrire à une période d'ajustement budgétaire de 7 ans, plutôt qu'au cadre plus restrictif d'une période d'ajustement de 4 ans. Cela réduira le risque de devoir opérer des ajustements budgétaires trop brusques et créera une marge budgétaire pour les investissements publics qui sont absolument nécessaires en Belgique (cf. point 3.3).

Les critères requis à cette fin doivent donc être remplis, à savoir que les autorités belges mènent des réformes et réalisent des investissements qui améliorent la résilience et le potentiel de croissance, soutiennent la viabilité budgétaire et répondent aux priorités communes de l'UE, telles que les transitions écologique et numérique, la sécurité énergétique ou le risque géopolitique. Dans ce cadre, un Plan national Énergie-Climat (PNEC) crédible sera également important pour obtenir une prolongation de la période d'ajustement.

3.6.3. Nécessité d'équilibre entre croissance, dynamique des dépenses, dynamique des recettes et réduction du déficit budgétaire actuel

Même sur une période de 7 ans, l'effort budgétaire à consentir est considérable⁴⁴. Pour y parvenir, il sera important que ces déficits soient réduits par une répartition équilibrée des efforts à court et à long terme. Mais des investissements et des réformes visant à accroître la productivité sont également nécessaires. La croissance de la productivité crée en effet une marge de manœuvre budgétaire qui permet d'élargir l'éventail des choix politiques possibles pour financer les réponses politiques aux grands défis sociétaux, tout en préservant la soutenabilité sociale et financière à long terme de notre système de protection sociale. Et l'augmentation du taux d'emploi crée également une marge de manœuvre pour relever les défis budgétaires. En résumé, la soutenabilité des finances publiques doit être assurée par un

⁴⁴ Sur une trajectoire de sept ans, le solde primaire structurel doit s'améliorer d'environ 0,5 % du PIB par an, En tenant compte de l'augmentation automatique du déficit primaire due au vieillissement, à politiques inchangées, de 0,3 % du PIB en moyenne (estimation du Comité de monitoring, 2024), la trajectoire de sept ans exige donc un effort budgétaire d'environ 0,8 % du PIB.

équilibre entre la croissance économique, la dynamique des dépenses et des recettes, et la réduction du déficit budgétaire actuel.

3.7. Renforcer la gouvernance

3.7.1. Nécessité d'un meilleur alignement entre les domaines politiques et les niveaux de pouvoir

Un grand nombre des recommandations formulées ci-dessus requièrent le déploiement d'instruments relevant de différents domaines politiques et niveaux de pouvoir. Une politique efficace nécessite donc un alignement, une coopération et/ou une coordination entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés, tout en respectant les spécificités socio-économiques et les compétences de chaque entité. La pratique montre que cela ne fonctionne pas toujours sans heurts, malgré les mécanismes formels de coordination, les comités de concertation et les accords de coopération existants.

L'alignement et la coordination sont nécessaires non seulement en Belgique, mais aussi au niveau européen. Construire un leadership technologique et réduire les risques de dépendances stratégiques nécessitent une action dans le cadre de l'UE. La Belgique doit examiner comment elle peut réaliser la complémentarité et les synergies nécessaires avec nos partenaires européens. Il est donc important que les politiques belges cadrent avec les priorités européennes et que les acteurs belges soient encouragés à participer aux programmes (de recherche) européens (p. ex. Horizon Europe) et à investir dans des projets industriels européens.

3.7.2. Importance d'une culture de l'évaluation

Il est nécessaire d'améliorer l'évaluation des politiques. Les nouvelles politiques doivent respecter les principes d'une politique publique *fondée sur des données probantes*. Il convient de s'appuyer sur une bonne analyse du problème et un objectif clair pour l'intervention publique, puis de mettre plusieurs solutions en balance avec leurs avantages et inconvénients respectifs (y compris le scénario de 'l'inaction'), en tenant compte des perspectives comportementales et en les étayant par des faits et des chiffres.

Il convient également de se demander *ex post*, à intervalles réguliers, si les politiques fonctionnent comme prévu dans la pratique, si elles sont efficaces, efficientes et justifiées et si elles répondent toujours aux défis sociétaux actuels. C'est d'autant plus vrai dans des domaines qui évoluent rapidement, comme l'intelligence artificielle. Il est nécessaire d'instaurer une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques, par exemple via des *spending reviews*, mais aussi via des initiatives structurelles conçues pour recevoir des signaux de la pratique. Cela devrait permettre de mieux ajuster les mesures politiques à la lumière du retour d'expérience et des données collectées, en tenant compte des avis des parties prenantes et des experts techniques.

Pour mettre en œuvre des politiques publiques *fondées sur des données probantes*, il est primordial de disposer de données pertinentes et actualisées, en tenant compte de leur impact sur la charge administrative pesant sur les entreprises. Il convient par conséquent d'investir davantage dans les données ouvertes, les statistiques, l'analyse et la recherche. Par

exemple, des investissements supplémentaires sont nécessaires dans des scénarios à long terme pour cartographier les incidences potentielles du changement climatique. Il est en outre opportun de créer des plateformes de données qui permettent un accès rapide et ouvert aux informations politiques.

3.7.3. Le rôle important des organes de concertation représentatifs dans l'élaboration d'une réglementation de qualité

Compte tenu des défis majeurs auxquels sont confrontées l'économie et la société belges, un système de concertation sociale qui fonctionne bien est crucial pour faciliter les changements nécessaires dans l'économie et la société belges sans que ne se développent des conflits enlisés. Il est donc essentiel que les autorités respectent l'autonomie des partenaires sociaux et consultent les organes de concertation représentatifs tels que le CCE et le CNT dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques. Ces organes de concertation réunissent en effet les représentants les plus représentatifs des employeurs et des travailleurs et, partant, reflètent les différents courants, intérêts et perspectives de la politique économique et sociale. Il est indispensable de donner à ces organes de concertation le temps et l'opportunité de réellement négocier et de trouver des consensus.

Il est également important que les autorités respectent les résultats des avis unanimes des partenaires sociaux. Ces avis unanimes ciblent en effet le choix des options politiques les plus appropriées pour répondre aux intérêts communs des représentants les plus représentatifs des employeurs et des travailleurs.

4. Bibliographie

- Albrecht J. (2021), [Politique de rénovation en Belgique : impact réduit et beaucoup \(trop\) de « passagers clandestins »](#), décembre 2021
- Ben Hassine, H. et Mathieu, C. (2023), [Les entreprises zombies en France : entre survie et défaillance, document de travail n°2023-02](#), juillet, France Stratégie
- CCE (2019), [Le financement des entreprises à forte croissance en Belgique : résultats de l'enquête et des groupes de focus](#), Note documentaire, CCE 2019-0839
- CCE (2021a), [R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#), Rapport, CCE 2021-2685
- CCE (2021b), [La vision des partenaires sociaux de la construction pour assurer les besoins de formation et d'emploi du secteur dans les années à venir](#), Avis, CCE 2021-1301
- CCE (2022a), [Vers des marchés publics plus durables, qui soutiennent au mieux l'activité et l'emploi local](#), Avis, CCE 2022-2610
- CCE (2022b), [Diagnostic de l'insertion des jeunes sur le marché du travail et impact de la crise du COVID-19](#), Rapport, CCE 2022-2210
- CCE (2024a), [Carrières professionnelles en Belgique : enjeux et diagnostic](#), Rapport, CCE 2024-0540
- CCE (2024b), [État des lieux des finances publiques belges dans le nouveau cadre budgétaire européen](#), Rapport, CCE 2024-2205
- CCE, CFDD et CCS « Consommation » (2024), [Accélérer la transition vers une économie circulaire](#), Avis conjoint, CCE 2024-2568
- CE (2024a), [Country Report Belgium, SWD \(2024\) 601 final](#)
- CE (2024b), [Rapport par pays de la Belgique sur la décennie numérique 2024](#)
- CNP (2024), [Conseil national de la productivité - Rapport annuel 2024](#)
- Conseil national du travail (2022), CCT n° 108 – [Article 40 – Évaluation du recours aux contrats de travail intérimaire journaliers successifs](#), Avis n°2 310
- Conseil supérieur des finances, section Fiscalité et Parafiscalité (2020), [Réponse aux demandes d'avis du ministre des finances. Notamment concernant les pièges à l'emploi et à la promotion et les différences de pression \(para\)fiscale selon le type d'entreprise](#)
- Conseil supérieur de l'emploi (2024), [Incapacité de travail et réintégration des salariés sur le marché de l'emploi](#), mars 2024
- D'hert, L., Lippens, L., & Baert, S. (2024). [Not a Lucky Break? Why and When a Career Hiatus Hijacks Hiring Chances](#) (IZA Discussion Paper, No. 17497). <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4898321>
- Deboeck, B. (2023), [Prospects for long-term productivity growth, chapter 3 in Quarterly Report on the Euro Area](#), Volume 22, No. 1, pp. 31-42
- Derboven, J., Marx, I., & Verbist, G. (2024). [Progressieve tewerkstelling in diverse uitkeringsstelsels: een verkennend onderzoek](#). Over.Werk. Tijdschrift van het Steunpunt Werk, 34(1), 154-161
- De Cort, L. et Van Overbeke, V. (2023), [Réduire la fracture numérique pour l'ensemble des consommateurs dans la société](#), AB-REOC
- Draghi, M. (2024a), [The future of European competitiveness, A competitiveness strategy for Europe, Part A](#), septembre 2024
- Draghi, M. (2024b), [The future of European competitiveness. In-depth analysis and recommendations](#), Part B, septembre 2024

GIEC (2023), Climate Change 2023, [Rapport de synthèse](#). Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. GIEC, Genève, Suisse

Parlement européen et Conseil (2021), [Règlement \(UE\) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements \(CE\) no 401/2009 et \(UE\) 2018/1999 \(« loi européenne sur le climat »\)](#), 30 juin 2021

Parlement européen et Conseil (2023), [Règlement 2023/857 modifiant le règlement \(UE\) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris et le règlement \(UE\) 2018/1999](#), 19 avril 2023

PWC (2024), [A European comparison of electricity and natural gas prices for residential, small professional and large industrial consumers.](#) (Étude réalisée pour Forbeg, forum of the Belgian electricity and gas regulators), mai 2024

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2019), [Monitoring socio-économique 2019](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2024), [Baromètre de la transition. Où en est la Belgique dans sa transition vers la neutralité climatique en 2050 ?](#), novembre 2024

STERN, N. (2006), [The Economics of Climate Change, London, HMTreasury](#), octobre 2006

Steunpunt Werk (2021), [Opleidingsdeelname en de opleidingsinspanningen van werkgevers in Vlaanderen](#), Monitoringsrapport 2021

Stockholm University, [Planetary Boundaries](#)

Vito, Kenter, Ecores (2020), [Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium](#), juillet 2020